
SAN JUAN – Rédaction du Communiqué du GAC
Mercredi 14 mars 2018 – 13h30 à 20h00 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL :

Pour ceux qui viennent d'arriver, nous voulons vous informer que nous allons démarrer à 14:00 de l'après-midi parce que nous travaillons encore sur le communiqué. On va le partager par courrier électronique et par la suite, on va commencer la séance. Nous nous excusons des inconconvénients. Merci.

Merci à vous tous de votre patience, nous allons commencer sous peu. Vous avez dû recevoir une nouvelle version du communiqué j'espère bien. Je vous demande de bien vouloir vérifier vos boîtes de réception.

Soyez donc les bienvenus à la 31^{ème} séance du GAC concernant la rédaction du communiqué du GAC, programmé pour 13:30 mercredi 14 mars. Je vous remercie tous d'être ici présents et je vous demande de nous excuser pour ce retard.

Il y a quelques annonces à faire au début et nous allons ensuite aborder le communiqué. Comme je vous l'avais dit, vous avez dû recevoir dans vos boîtes de réception la nouvelle version du communiqué.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

ROB HOGGARTH :

Bonjour à tous. Je crois que nous aurons un après-midi productif. Je suis Rob Hoggarth pour l'enregistrement.

Aujourd'hui, Göran a partagé un blog et je crois que Lance Hinds a été le premier à le voir ce matin. Mais ce que je veux partager avec vous, c'est des choses qui se rapportent au processus de cet après-midi. Nous ne disposerons pas d'Adobe Connect cet après-midi. Nous travaillons sur un mécanisme alternatif de participation à distance pour que les collègues qui ne sont pas ici présents dans la salle puissent observer et participer à la séance.

Comme nous n'aurons pas d'Adobe Connect, nous allons avoir une vidéo en streaming et le son en streaming au moyen des différents liens que nous allons vous donner sur les pages d'aujourd'hui. Vous trouverez cela non seulement sur les pages web de l'ICANN mais aussi sur la page web des séances du GAC pour que vous puissiez avoir accès à tous ces liens.

Comme je parle, je me rends compte qu'il y a quelque chose d'ironique. Si quelqu'un n'avait pas cette information, ce quelqu'un ne pourra pas non plus m'écouter. Mais c'est tout juste pour que cela soit marqué dans les registres. Les présentations de différentes séances, et surtout pour celles de demain, seront téléchargées sur les pages des séances à

l'avance pour que ceux qui participent à distance puissent les télécharger.

Nous avons envisagé la possibilité d'avoir une liaison audio mais personne ne s'en est servi à cet égard pendant la semaine. Donc l'idée est d'utiliser les pages des séances et les adresses électroniques qui figurent là, et c'est le personnel qui va surveiller ces adresses électroniques pour voir si quelqu'un voudrait intervenir par écrit. Il y aura ensuite un fichier avec une perspective historique. Nous aurons toutes les transcriptions et tous les enregistrements des séances qui seront téléchargés sur la page web du GAC et sur le site web de la réunion.

Nous avons ici la transcription de ceux qui font la transcription en temps réel. C'est un travail excellent. Et ensuite, ces documents seront téléchargés plus tard et vous pourrez les consulter en rentrant chez vous. Merci beaucoup Manal de m'avoir donné l'occasion de faire cette annonce.

MANAL ISMAIL :

Merci Rob.

Avant d'aborder le communiqué, donc, nous avons une autre annonce à faire. Tom ?

TOM DALE :

Merci Manal. Pour information de tout ceux qui sont ici présents au GAC, il y a certains points concernant le rôle et le fonctionnement du secrétariat indépendant, que j'ai présentés hier aux autorités et aux donateurs principaux.

Les trois points. Comme vous le savez, nous sommes une société, ACIG, qui a passé un contrat pour fournir ses services au GAC jusqu'à la fin du mois de janvier 2019 ou jusqu'à la fin de la réunion de Barcelone, selon ce que le financement disponible en ce moment permettra de couvrir. Nous allons respecter ce contrat et nous allons respecter cette idée du personnel 1.0 jusqu'à la fin du contrat ; 1.0., c'est moi-même, je suis employé à plein temps.

ACIG en tant que société a révisé cette possibilité d'élargir ou de proroger ce contrat. Et si cette prorogation était proposée, nous ne voudrions pas le prendre parce que ce n'est pas commercialement faisable. Nous n'allons pas répondre à aucune demande, en tout cas en tant que société.

Troisièmement, au niveau personnel, j'ai dit que je ne veux pas continuer à jouer ce rôle après la fin du contrat. Je vais donc continuer à travailler, comme je l'ai dit, jusqu'à la fin de la réunion de Barcelone ou peut-être jusqu'à la fin de janvier 2019, pour que toutes les obligations du contrat soient remplies comme il le faut pour respecter le contrat. Mais je ne ferai plus

tard aucun autre travail par rapport à l'ICANN ou au GAC parce que j'ai d'autres intérêts. Ceci ne se rapporte pas au financement, c'est une question indépendante. La décision d'ACIG en tant que société est finale, et la mienne aussi. C'est tout simplement pour que vous soyez au courant de tout ceci. Donc bonne chance pour la rédaction du communiqué. Je serai là encore un certain temps.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Tom et merci beaucoup de cette annonce. Nous regrettons vous entendre dire que vous ne serez pas parmi nous dans les futures réunions après la réunion de Barcelone. Mais bon, c'est ce qui arrive...

Pour la rédaction du communiqué, nous la faisons normalement en plusieurs étapes. La première partie concerne l'information et la seconde concerne l'avis présenté au Conseil d'Administration.

Ce que nous allons faire maintenant je pense, c'est, très rapidement, nous allons voir la structure du communiqué, nous allons voir les titres pour que nous soyons tous sûrs de ne pas avoir sauté de titres ni de sections. Et nous allons après entamer la partie de fond, à savoir l'avis au Conseil d'Administration parce que c'est ce qui se répète à maintes reprises. Il faut lire

cela à maintes reprises. Et le reste se rapporte à l'information des réunions bilatérales, des rapports des groupes de travail.

Tom, pourriez-vous nous parler un tout petit peu de la structure du communiqué ?

TOM DALE :

Merci beaucoup Manal.

Je veux que ce soit clair. La version que nous voyons maintenant est la version 2.0 ; c'est celle que j'ai envoyée il y a 10 minutes sur vos boîtes de réception. Je vous demande de m'excuser.

Comme Manal l'a dit, nous avons commencé un tout petit peu en retard, mais il y a eu des sujets assez complexes pour cette réunion et il y a encore des délibérations à cet égard.

Donc voilà la partie d'introduction qu'utilise le GAC dans toutes ses rédactions. Ensuite, lorsque nous parlons des réunions ; cela aussi, c'est un registre, cela n'ajoute rien d'autre. C'est ce que le GAC a fait, ce qui a été discuté avec qui. Il y a la réunion avec le Conseil d'Administration, la réunion avec la GNSO, avec la ccNSO, avec l'ALAC, avec le NCSG, avec le MSSI, avec l'UASG, avec le personnel de l'ICANN, avec le groupe de direction de l'acceptation universelle et tout ce qui concerne questions pratiques.

Nous avons parlé de la vice-présidence qu'il faut compléter. Il y a les différents travaux du GAC et ses groupes de travail. Mais chacun des groupes a présenté son rapport.

Il y a une section concernant le BGRI. C'est une catégorie quelque peu différente.

Il y a aussi ce qui se rapporte au fonds, en provenance des enchères, le secrétariat indépendant, le groupe de travail intercommunautaire sur le renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais il y a plusieurs communiqués. Déjà, nous avons inclus une section qui fait un suivi de l'avis précédent. En ce moment, nous ajoutons des points concernant .amazon. Et je dois vous rappeler qu'il y a une lettre envoyée au Conseil d'Administration sur cette question comme réponse à la demande faite par le Conseil d'Administration à Abu Dhabi et que nous avons attachée à cette version du communiqué. Nous ne devons pas oublier qu'il faut joindre cela ensuite.

Il y a dans les avis préalables des questions concernant les codes à deux caractères de pays et de territoires au second niveau.

Les autres questions se rapportent aux politiques des nouveaux gTLD concernant les noms géographiques, et surtout pour la piste de travail numéro 5.

Nous avons ensuite parlé des politiques des nouveaux gTLD de manière générale et une section concernant la réunion de haut niveau gouvernementale qui sera tenue à Barcelone.

C'est pour ainsi dire, les parties qui ne font pas partie de l'avis, rappelez-vous qu'il y a toujours les pièces jointes. Parfois, nous oublions ces pièces jointes. Quand nous parlons du communiqué, nous oublions parfois les pièces jointes.

Dans ce cas particulier, j'ai un peu l'impression qu'on a parlé il y a cent ans de cette question de .amazon, mais ce n'était qu'il y a quatre jours. Il y a quatre jours que nous avons envoyé cette lettre. Nous l'avons jointe ici.

Il y a ensuite l'avis par consensus, le RGPD et le WHOIS. Un autre point concernant la protection des acronymes et des sigles des OIG. Quand nous y parviendrons, nous en parlerons plus en détail.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Tom.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui devrait figurer dans le communiqué et qui ne soit pas visible à l'écran ? Croyez-vous qu'il y a quelque chose de la sorte ? Bien. Si ce n'est pas le cas, j'ai une remarque à faire et je regrette de ne pas avoir émis cette remarque auparavant.

Je crois que dans la section où nous parlons du suivi de l'avis précédent du GAC, nous devrions inclure cela peut-être dans la prochaine version au-dessous de l'avis parce qu'à l'heure actuelle, on le trouve avant l'avis, là où se trouvent les questions générales. Et il me semble que le Conseil d'Administration ne parvient pas à lire cette partie concernant l'avis au Conseil d'Administration.

Donc si vous êtes d'accord, s'il n'y a pas d'objection là-dessus, moi, ce que je propose, c'est : mettons cette partie au-dessous de ce même titre avec un sous-titre comme « Suivi de l'avis préalable du GAC » au-dessous du nouvel avis.

Je vois que vous êtes nombreux à acquiescer. Il se peut qu'on le fasse pour la prochaine version, donc.

Pouvons-nous commencer maintenant ?

Oui, si vous pouvez lire le premier avis du GAC.

TOM DALE :

Merci Manal. Le texte se rapporte au RGPD et au WHOIS. C'est un texte qui a suscité un débat très intense auquel ont participé de nombreuses parties prenantes au sein du GAC, incluant le PSWG et les autorités. Voilà donc la version la plus récente de cela. Je sais que vous n'avez pas tous participé au débat mais voilà la version que nous soumettons au débat en plénière. Je vais lire cette version et je vais vous céder la parole.

Le RGPD et le WHOIS. Le GAC souligne l'importance de respecter le règlement de protection général de données européen, RGPD, qui protège la vie privée des personnes physiques et des titulaires de noms de domaine et qui permet l'enregistrement, le traitement et l'accès aux données pour des propos légitimes.

Le GAC encourage l'ICANN à continuer à s'efforcer pour que la communauté multipartite et les autorités de protection de données européennes participent à ces efforts pour maintenir, dans la mesure du possible, la structure actuelle du WHOIS. En particulier, le GAC estime que l'idée de cacher l'adresse électronique du titulaire de nom de domaine peut ne pas être proportionnel relativement à l'impact significatif dans les recherches et investigations en cybersécurité et sur l'application de la loi.

Le GAC remarque aussi que l'ICANN doit respecter et maintenir la stabilité et la sécurité du DNS et que le système du WHOIS

actuel aide à parvenir à remplir ces intérêts de politiques publiques. Le GAC réitère son avis précédent qui comprend le communiqué d'Abu Dhabi pour maintenir, dans la mesure du possible, le respect le plus complet du RGPD. Je dois dire que cette note en bas de page est incluse dans l'avis par consensus du GAC et ce qu'est le consensus du GAC.

Le GAC n'envisage pas un rôle opérationnel dans la mise en œuvre de ses programmes d'accréditation proposés, mais il insiste sur sa volonté de présenter son avis au Conseil d'Administration et de s'engager avec la communauté sur ces types de questions de politique publiques.

Comme cela a été articulé par l'ICANN dans le document calzone du 28 février et livre de recettes du 8 mars ainsi que les commentaires du GAC présentés le 8 mars à l'ICANN, le GAC recommande au Conseil d'Administration de garantir le modèle provisionnel proposé pour maintenir les exigences actuelles du WHOIS dans les plus grandes mesures possibles et donner un fondement pour que l'adresse électronique du titulaire du nom de domaine soit publiquement disponible ainsi que certaines informations non-personnelles.

Il faut, deuxièmement, différencier les personnes physiques et les personnes morales pour permettre l'accès public aux entités juridiques aux données du WHOIS qui ne seront pas sous le

RGPD et faire tout ce qui sera entre ces mains pour garantir un accès complet au WHOIS, y compris pour ce qui concerne l'utilisateur, jusqu'à ce que le modèle du WHOIS soit complété.

On demande au Conseil d'Administration de l'ICANN de compléter ce système provisionnel et une fois finis ces efforts, il faut travailler sur l'Article 29. Il faut ensuite considérer l'utilisation d'amendements particuliers de l'ICANN sur les registres et sur les bureaux d'enregistrement et pour parler d'une mise en œuvre du modèle provisionnel et d'un mécanisme d'accès temporaire. Merci.

MANAL ISMAILÈ

Est-ce que nous pouvons regarder cela paragraphe par paragraphe ?

FRANCE :

Je crois que nous avons eu ce matin ce groupe de rédaction. Donc je voulais remercier les 10 ou 15 membres qui y ont participé. Nous avons travaillé vraiment durement pendant une heure et demie. Je voulais, donc, faire remarquer cela.

MANAL ISMAIL :

Le Royaume-Uni s'il vous plaît.

ROYAUME-UNI :

Merci madame la Présidente. Bonjour, bon après-midi. Comme Ghislain l'a dit, je crois qu'hier, nous avons été d'accord pour établir un groupe de rédaction pour analyser ce point. Et si les membres du GAC étaient intéressés à le faire, ils étaient invités à y participer.

Nous avons travaillé arduement dans ce groupe de rédaction présidé par Ghislain et je crois qu'il y a deux heures, le groupe de rédaction a fini son travail sur un texte qui a fait l'objet d'un accord assez intéressant. Nous pourrions modifier certaines choses, mais on a fait la plupart du travail.

Ce que nous voyons sur l'écran est assez différent de ce qui a fait l'objet de l'accord du groupe de rédaction. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé entre le moment final du travail fait par le groupe de rédaction et ce que l'on voit sur l'écran parce que l'on voit qu'ici, il y a beaucoup de points importants qui sont manquants et qui avaient été rédigés par ce groupe rédaction ou sur lesquels on s'était mis d'accord. Alors ma question est la suivante : pourquoi est-ce que cela est différent ? Il faudrait peut-être débattre un peu plus de cela dans le groupe de rédaction pour que l'avis inclus tout ce dont nous avons discuté et que tous les membres du GAC puissent avoir cet avis en considération.

version que j'ai envoyée il y a deux heures à peu près, le texte qui avait fait l'objet d'un accord de tout le groupe de rédaction. Nous pourrions travailler sur cette version.

MANAL ISMAIL : Le Royaume-Uni, Cathrin et les États-Unis.

CATHRIN BAUER-BULST : Je crois que ce serait une très bonne idée de revenir au travail de cette petite équipe et faire remarquer que les modifications que nous avons vues, essayer d'intégrer les modifications sur lesquelles nous étions d'accord dans le groupe de rédaction.

Comme vous l'avez suggéré, nous devrions revenir et nous réunir encore une fois dans cette équipe et voir le texte sur lequel nous nous étions mis d'accord là, et nous en servir en suite pour en discuter ici.

MANAL ISMAIL : Merci Cathrin.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je veux insister sur ce que Cathrin a dit. Il y avait des questions liées à l'avis qui manquent ici dans ce texte. Je crois que nous

économiserions notre temps, au lieu d’aborder cela paragraphe par paragraphe, si nous travaillons ensemble dans le petit groupe. Je vous remercie d’avoir essayé d’écourter le texte, mais je crois que nous avons perdu une bonne partie du contenu en ce sens-là.

MANAL ISMAIL : Alors si je comprends bien, l’équipe prendrait cela en aparté et vous nous présenteriez une autre version ? Ou on présente ici sur l’écran la version précédente ? C’est ce que vous voulez que nous fassions ?

ROYAUME-UNI : Ce serait peut-être plus approprié si l’équipe réduite révisait de nouveau ce texte. Je suis d’accord qu’il était un peu long, ce texte, mais nous pourrions demander à l’équipe de rédaction de l’écourter et de le représenter à la plénière.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Donc avançons maintenant et voyons la prochaine section concernant l’avis du GAC.

TOM DALE :

Il y a eu deux éléments dans cette version en ce qui concerne les protections pour les OIG. Et la raison en est la suivante. L'équipe de direction avait préparée une version préliminaire de l'avis concernant la liste des OIG protégées après avoir reçu la demande de l'Union africaine. Vous devez vous rappeler que cela fait l'objet d'un débat ici au sein du GAC et nous avons essayé de montrer ici quels avaient été les avis des membres du GAC sur la question de la flexibilité pour la constitution de cette liste.

Il y a un second point concernant la protection des OIG où le texte avait été présenté il y a très peu de temps. C'était l'OMPI qui avait présenté cela et cela se rapporte à d'autres questions qui sont liées mais qui sont plus larges. Pour des questions de temps, nous avons inclus les deux textes.

Il y a peut-être la possibilité de rendre cela un peu plus cohérent et de le réduire un tout petit peu. Nous avons quelques éléments parce qu'il y a des liens entre ces deux questions. Je vous demande de nous excuser si nous n'avons pas eu le temps de vous présenter une version révisée.

Cela se lit comme suit : « Le GAC recommande au Conseil d'Administration que par rapport à l'avis précédant sur la protection provisionnelle des acronymes et des sigles des OIG au second niveau, pour la liste des OIG, le communiqué de Toronto

du GAC présenté au Conseil d'Administration le 20 mars, une OIG devrait avoir les moyens d'utiliser son acronyme au second niveau si elle le voulait. Mais en le faisant, elle ne devrait pas perdre la protection existante de son nom complet en vertu de la politique existante. Et une OIG candidate devrait être au courant de toutes les implications de la libération de son acronyme. »

Le fondement de l'avis original a été présenté et cela a été adopté par l'ICANN comme une mesure de protection intérimaire dépendant du développement de notre type de disposition.

Par rapport à cette question, les fondements disent cela et l'on explique qu'il s'agit d'une mesure provisionnelle qui dépendait d'un autre type d'accord. Pendant que l'on avance sur ces accords, on voit qu'il n'y a pas de raison de politique publique pour qu'une OIG apparaissant sur la liste actuelle des OIG demandant la libération de leurs acronymes pertinents puissent avancer, tenant compte de toutes les implications de cette action suivant les procédures actuelles de l'ICANN.

Voilà le texte de l'OMPI. « Si l'on tient compte des événements du PDP concernant les mécanismes de protections de droits curatif des OIG que le GAC suit de très près, le GAC insiste sur sa recommandation des communiqués précédents concernant la

protection provisionnelle préventive des identificateurs des OIG, et demande et rappelle l'importance de maintenir des protections temporaires jusqu'à ce que l'on parvienne à une résolution permanente concernant les identificateurs des OIG, pour s'assurer qu'une liste des OIG éligibles pour cette protection serait aussi exacte et complète que possible. »

La raison pour ce faire est la suivante : malgré les indications contraires, la GNSO n'a pas encore fini son PDP sur ce mécanisme correctif de protection de droits. Le GAC et les OIG continuent à travailler sur cette question, à mettre l'accent sur le fait que l'élimination des protections provisionnelles avant une décision permanente sur la question pourrait porter préjudice irréparable aux OIG. Entre temps, l'ICANN a avancé pour mettre en œuvre l'avis du GAC concernant la protection des noms complets des OIG au second niveau. Ces protections sont basées sur une liste des OIG respectant des critères ayant fait l'objet d'un accord préalable.

Pour s'assurer que cet avis soit mis en œuvre de manière efficace et tenant compte du travail significatif réalisé par les OIG, qui a donné lieu à un progrès considérable dans la compilation de cette liste mais qui n'est pas encore complet, il faut donc continuer à faire un effort à court terme focalisé pour confirmer que les OIG éligibles pour ces protections sont incluses dans la liste pertinente et que leurs noms soient exacts

et qu'ils soient protégés dans la langue du choix de ces organisations.

L'ICANN a été en contact avec l'OCDE et l'OMPI sur cette initiative.

MANAL ISMAIL :

Merci Tom.

Nous revenons à la première partie de l'avis sur la libération des sigles ou acronymes des OIG. Nous avons débattu des implications de la libération de ces sigles et acronymes avec l'ICANN.

Alors il y a trois points dont il faut tenir compte. D'une part, dès que le sigle est libéré, c'est pour toujours ; c'est irréversible. Il n'y a pas de marche arrière. La libération est disponible pour tous les gTLD, non seulement pour le gTLD faisant l'objet de la candidature. Et puis cela sera disponible dans un modèle du premier arrivé, premier servi, c'est-à-dire que c'est la première demande qui est satisfaite. Il faut considérer un quatrième point : si on a les codes à deux caractères, il faudrait aussi penser au processus établi pour ces codes à deux caractères.

Je vous invite donc à présenter vos commentaires. Des commentaires ? Le Brésil s'il vous plaît.

MANAL ISMAIL : Brésil, votre question est répondu ?

BRÉSIL :

Je suppose que oui, mais je crois que c'est peut-être difficile d'un point de vue technique d'empêcher que l'ICANN libère les codes à deux caractères pour les OIG qui le demandent et que ceci soit bloqué pour tout le reste. C'est un problème de l'ICANN et je le comprends. Mais en même temps, peut-être qu'il n'y a pas de raison pour que nous, en tant que GAC, on donne notre avis pour que le Conseil libère seulement les codes à deux caractères pour l'organisation qui présente la demande. Et on peut demander ceci au Conseil et voir si l'avis est respecté. Si ce n'était pas le cas, on va demander pourquoi. Et alors là on pourra avoir une réponse. Mais il est possible d'avoir différentes réponses. Je ne sais pas si cela a un sens.

MANAL ISMAIL : Oui. Des commentaires ? Des réponses ?

AUSTRALIE :

Merci madame. C'est une question, pas un commentaire. C'est la première lecture ou nous suggérons d'ores et déjà les amendements ? Parce que dans ce cas, je voudrais suggérer une petite modification.

MANAL ISMAIL : C'est une première lecture mais on peut suggérer des modifications maintenant. Il va y avoir une autre version. Mais pour ce qui est de cette question, elle n'a pas été longuement débattue. On cherche des faits, des fondements et on partageait cette information avec vous pour en parler et essayer d'accorder comment progresser.

D'autres commentaires ? Voulez-vous laisser ceci pour la deuxième lecture et voir comment on progresse dans notre travail ou vous avez une suggestion concrète que l'on puisse introduire maintenant ? Les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS : Je crois que c'est assez simple. Dans ce point A, il peut y avoir une confusion avec le mot qui en anglais signifie « means », qui a deux sens différents. Alors on doit dire que l' « OIG devrait avoir la capacité d'utiliser... »

MANAL ISMAIL : Oui, OK, c'est simple. Merci. Allez-y.

OMPI : Sur la base de cette suggestion, je me demande si ce serait censé d'utiliser le mot « enregistré » au lieu d'« utiliser », « register » au lieu de « use ».

MANAL ISMAIL : Merci l'OMPI. D'autres commentaires à cet égard ?

Comme je vous le disais, nous allons revenir sur ce texte. Je sais que vous avez peut-être besoin d'un peu de temps.

Passons donc maintenant à la deuxième partie de l'avis sur la protection des OIG. Des commentaires sur cette partie de notre avis ? Je veux être sûre d'avoir bien compris. Ceci répète un avis déjà donné ou quelque chose de nouveau ?

OMPI : Oui, il y a un élément itératif et puis il y a un ajout, à savoir la suggestion et l'espoir que l'ICANN pourra aider à combler cette lacune pour les organisations qui n'ont pas pu identifier quant aux contacts de deux noms.

MANAL ISMAIL : Je voulais être sûre que ceci ne doit pas être placé dans les avis que nous avons déjà donnés au préalable. Donc c'est bien placé dans notre document ?

D'autres commentaires à propos de ce point ? Alors nous pourrions peut-être voir rapidement la première partie du communiqué.

On va voir la première partie du communiqué puis on va faire une pause jusqu'à ce que les équipes de rédaction nous donnent les textes révisés. Et par la suite, on pourra avoir une deuxième version mise à jour.

Je passe la parole à Tom.

TOM DALE :

Je vérifie tout simplement les courriers dans une autre plateforme. C'est difficile de répondre en temps réel à trois sources différentes d'informations. Mais on pourrait incorporer des modifications à incorporer dans la nouvelle version. Mais je vous montrer ce que nous avons dans la version préliminaire pour l'instant. Je ne suis pas capable de le faire en ce même moment

Nous allons donc à la partie d'introduction. Après la réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN, là, il y a des listes de questions qui ont été abordées. Ce qui a trait au fond de la question est ailleurs dans le communiqué. Ici, ce n'est qu'une énumération, le modèle proposé par l'ICANN pour le respect du GDPR, la protection des noms et acronymes des OIG, la

candidature de .amazon, les codes de pays et territoires à deux caractères au second niveau et les objectifs du GAC à court et à long terme.

Je vais passer très rapidement à moins que vous ayez des suggestions. Oui ?

PÉROU :

En haut, à l'introduction, on dit 56 membres du GAC et huit observateurs ont participé à la réunion. Je crois qu'il est toujours important de signaler le nombre de pays qui ont participé à la réunion comparé à la quantité de membres. Ce serait bien de dire 56 membres sur 176. C'est une grande différence, n'est-ce pas ? Et pas seulement dire 56 parce que le nombre de pays non participants est énorme. Si on compare entre une réunion et une autre, cela veut dire que les décisions que nous prenons dans cette communauté ici au GAC ne représentent pas tout le GAC. Alors j'insiste d'inclure le nombre de pays qui appartiennent au GAC et alors, on va dire 56 membres ou 56 pays sur 176 membres et huit observateurs ont assisté à la réunion. Merci.

MANAL ISMAIL :

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je voudrais comprendre ceci parce qu'on parle d'assistance, de présence, mais on a des participants qui font le suivi à distance et qui en quelque sorte participent et parlent au secrétariat. Donc je crois que les problèmes qu'il peut y avoir pour certains participants d'assister en personne...

PÉROU : Alors demandons au secrétariat combien de participants à distance il y a. Alors, il faut poser la question. On sait combien de pays ont participé à distance ?

ROB HOGGARTH : Je suis à l'arrière de la salle. Je vais faire des commentaires par rapport aux chiffres. Nous avons des chiffres révisés parce qu'on est en train de faire le calcul. On a 59 membres présents, zéro participant à distance.

MANAL ISMAIL : Merci Milagros. Ceci me rappelle aussi que je dois vous dire que Kavouss a envoyé des commentaires sur la réponse du GAC au Conseil d'Administration sur .amazon. Je veux vous le signaler spécialement parce que peut-être qu'il y aura des modifications dans la lettre.

CTU s'il vous plaît.

CTU : Nigel Cassimire au micro. Je ne sais pas si je me souviens bien, mais il y a une autre partie du communiqué du GAC où on parle de questions internes. Et là, on a mentionné le nombre de membres et observateurs du GAC, notamment lorsque nous disons que nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres. Je ne comprends pas pourquoi... Je ne vois pas le besoin de mettre le total ici.

MANAL ISMAIL : C'est correct. Normalement, lorsque nous avons des nouveaux membres, on dit qui sont ces nouveaux membres et puis on dit le nombre que l'on a atteint avec ces nouveaux membres.

Une minute s'il vous plaît. On a le Pérou et le Portugal.

PÉROU : Le point ici, c'est que nous, on s'est mis d'accord sur le fait d'annoncer qu'il y a de nouveaux membres et à moment donné, on va l'inclure dans un communiqué. On a été d'accord d'inclure la quantité de pays qui avaient participé en personne.

Moi, j'insiste. J'insiste sur cette question parce que j'ai participé à ces réunions au cours des cinq dernières années et je crois que c'est le moment de commencer à faire en sorte que tout soit

clair. Il y a de moins en moins de participants. C'est un message pour nous, c'est un message pour les gens de l'ICANN qui sont chargés du budget parce qu'on a approuvé 40 sièges. Mais c'est aussi un message pour le reste des communautés et pour nous-mêmes parce que les conclusions ou les opinions auxquelles on arrive par un consensus supposé ne représentent pas toute la communauté du GAC. Et je crois qu'il faut le dire. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci le Pérou.

Le Portugal et puis la Belgique.

PORTUGAL :

Merci. Je crois que le nombre de membres ici présents est un fait. Et dans le communiqué, nous voulons exprimer les principaux messages de ce que l'on a débattu. Le nombre de membres présents dans la réunion doit figurer dans les procès verbaux. Et si nous avons un problème avec le budget de l'ICANN, alors c'est quelque chose que l'on pourrait insérer peut-être dans le communiqué ou inclure dans le communiqué, mais pas dire qu'il y a 59 pays sur X parce que c'est un message politique qui n'est pas bon. Et ce n'est pas un message pour le communiqué. C'est quelque chose qu'il faut gérer en interne.

MANAL ISMAIL : J'ai la Belgique, Trinité-et-Tobago, les États-Unis.

Et je veux aussi mentionner que les chiffres varient. Cela dépend de la réunion, si c'est une réunion A, B, si c'est loin ou pas loin. À Abu Dhabi, il y a eu 86 membres du GAC et 11 observateurs. Alors cela change d'un siège à un autre.

La Belgique s'il vous plaît.

BELGIQUE : Je comprends bien ce que Milagros veut dire. Mais on en a discuté au cours de la semaine. Aujourd'hui, c'est un peu tard. Peut-être à Panama ou à Barcelone, lorsqu'on parlera aux ministres, on pourra aborder la question à ce moment-là.

MANAL ISMAIL : Merci la Belgique. Je suis tout à fait d'accord. Je crois qu'il faut attaquer la question de fond.

Trinité-et-Tobago.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Karel Douglas au micro. Oui, de la même manière, je ne veux pas répéter ce qui a été dit mais quant à la structure du document, je trouve que ces les parties formelles du document, dire qui a été présent, le site de la réunion, etc.

Mais ce que vous voulez signaler par rapport aux chiffres est une autre question. Mais on parle d'information, c'est-à-dire le nombre de participants, la date, le siège, etc. Moi, je laisserais cela de côté et je le dirais tel quel, le nombre de membres présents, pas X membres du Y en tout.

ÉTATS-UNIS :

Oui, je suis d'accord avec la présidence. Mais je veux signaler que les inquiétudes par rapport à cette question me préoccupent également. Pourquoi on ne participe pas ? Il y a des questions de distance, il y a des problèmes de visa dans beaucoup de pays, le mien y compris. Il faut être respectueux des sponsors et du pays hôte. Je ne crois pas que l'on puisse dire que le manque de participation est lié aux pays hôtes.

SUISSE :

Jorge Cancio au micro. Je suis d'accord avec ce qui a été dit, notamment avec les propos de Séverine de la Belgique.

Demain, on a l'opportunité d'aller à la question de fond parce que nous allons planifier notre prochaine réunion à Panama.

Comme vous l'avez dit dans la réunion de haut niveau à Barcelone – pardon, c'est Séverine qui en a parlé. Si je me rappelle bien, il y a un plan pour parler de la valeur ajoutée de la

participation des gouvernements à l'ICANN. Et je crois que c'est le site correct pour présenter ce problème.

MANAL ISMAIL :

Merci la Suisse. Je recommande d'aller de l'avant. Il y a trois nouveaux membres au GAC. Nous allons les inclure et nous allons mentionner le nombre total de membres suivant la structure et tel que nous le faisons dans toutes les réunions.

Nous pouvons continuer, Tom, s'il vous plaît ?

TOM DALE :

Merci. Pas de commentaires sur la réunion avec le Conseil.

Pas de commentaires pour la réunion avec la GNSO. Peut-être il faudra revenir sur ce point, mais le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a débattu de l'état du processus d'élaboration de politiques actuel, le PDP qui s'est réuni pour la deuxième fois lié à la protection du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, la mise en œuvre des recommandations du groupe de consultation entre le GAC et la GNSO, les procédures pour la communication efficace entre l'agent de liaison de la GNSO et le GAC et les autorités du GAC et aussi, le budget préliminaire pour l'exercice fiscal 2019 et le plan opérationnel.

Puis avec la ccNSO. Le GAC s'est réuni avec la ccNSO, a débattu de la politique des noms géographiques au premier niveau et les prochaines démarches à suivre pour les questions fréquentes sur la délégation, transfert et révocation, le comité pour gérer les questions à discuter, la considération du budget préliminaire pour 2019 de l'ICANN et les registres ccTLD et le RGPD.

La réunion avec l'ALAC. Le GAC s'est réuni avec l'ALAC. On a débattu les politiques des noms géographiques au premier niveau, le modèle proposé par l'ICANN pour le RGPD, la coopération pour les régions faiblement desservies, le suivi de la déclaration conjointe GAC-ALAC pour permettre une participation inclusive, informée et significative à l'ICANN et le roulement de la KSK du DNSSEC.

La réunion avec le NCSG. On avait débattu les valeurs du NCU... pardon, la NCSG, la privacité dans le contexte du modèle proposé pour la conformité du RGPD, et le mécanisme de la protection des droits et la liberté d'expression.

La réunion avec le MSSl. Le GAC s'est réuni avec le personnel de la MSSl et a débattu des normes opérationnelles préliminaires pour les révisions spécifiques, y compris l'apport du GAC au récent processus de commentaires publics.

Puis la réunion avec l'UASG. Le GAC s'est réuni avec l'UASG et s'est accordé sur des questions permettant d'avancer au niveau

national, y compris l'acceptation universelle à travers les formulaires en ligne des gouvernements et introduire les concepts d'acceptation universelle, et que l'UASG allait être représenté au niveau local, national et provincial, aux directeurs de système et aux associations professionnelles.

Pour les débats intercommunautaires, les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires prévues pour l'ICANN61, y compris ce qui a trait au RGPD et le WHOIS.

Pour les affaires internes, en premier lieu, les élections du GAC. Le GAC va faire des élections intersession pour le poste vacant de vice-président créé par le départ de madame Milagros Castanon du Pérou. Le GAC l'a remerciée de ses services et lui souhaite un bon avenir.

Des commentaires ?

Les groupes de travail et les mises à jour sur les travaux entamés. Le GAC reçoit avec plaisir la désignation de Lauren Kapin des États-Unis comme coprésidente du PSWG et donne son soutien au plan de travail du PSWG.

... le RGPD et le GAC. Le PSWG et le GAC ont discuté des impacts de la politique publique du modèle provisionnel proposé par l'ICANN. Le PSWG y a participé avec plusieurs parties prenantes pour identifier des solutions pratiques permettant d'avoir un

accès sans interruption à toutes les données du WHOIS, en accord avec la confidentialité des données.

Pour ce qui est du PPSAIRRT, le PSWG, le groupe de travail sur la sécurité publique s'inquiète de ce qui suit, à savoir que les fournisseurs de services pouvant être représentés ne voudraient pas répondre aux demandes d'urgence effectuées par les autorités d'application de la loi.

Le PSWG insiste sur l'importance d'informer de manière publique sur l'utilisation malveillante du DNS au moyen des rapports d'activités malveillantes dans le DNS. L'initiative DAAR accueille et salue les efforts du bureau du directeur technique de l'ICANN sur ce projet.

Une fois terminée l'analyse sur la méthodologie à utiliser, le PSWG espère que l'ICANN pourra identifier les parties qui ont été signalées dans ce rapport.

CTU :

Ce que je ne comprends pas bien... J'essaie de comprendre ce dont on parle dans le groupe de sécurité publique où l'on dit qu'il faut donner son soutien au plan de travail de Tom Dale.

TOM DALE :

Parce que c'est que c'est une proposition de déclaration faite par le GAC et pas le groupe de travail sur la sécurité publique. Parce qu'en fait, ce n'est pas le groupe de travail sur la sécurité publique qui donne son soutien mais le GAC. Et ceci se rapporte au rapport présenté par le PSWG.

La prochaine section correspond au groupe de travail qui s'occupe de la protection des noms géographiques et toute expansion future des nouveaux gTLD. Tous ces rapports ont été présentés par les directeurs et les co-directeurs de ces groupes de travail. Ici, l'on dit que le groupe de travail s'est réuni et a révisé le travail effectué jusqu'ici dans la piste de travail 5 du PDP, des noms géographiques. Et cela se rapporte aux termes de référence du groupe de travail de la piste de travail numéro 5. Étant donné l'analyse actuelle des différentes catégories des noms géographiques inclus dans le guide de candidature et dans le PDP 2007, le groupe de travail va continuer son travail dans le processus de PDP des activités de la piste de travail numéro 5.

Le groupe de travail sur les régions faiblement desservies a fait deux ateliers de formation régionaux en 2018 et pendant l'ICANN61 à San Juan. Le groupe de travail continuera son travail avec les équipes de participation gouvernementales, des rapports mondiaux des parties prenantes et le soutien à la responsabilités publique ainsi que d'autres, pour faciliter et

coordonner les prochains ateliers de renforcement des capacités, qui auront lieu pendant l'ICANN62 à Panama ainsi que celui qui sera fait au Sénégal.

Le groupe de travail travaillera avec le PRS pour développer une plateforme d'apprentissage en ligne ICANN Learn comme une partie des efforts continus et le renforcement potentiel du programme d'insertion des membres du GAC. Par la suite, le groupe de travail travaillera avec Alice Munyua de l'équipe du PRS pour évaluer l'initiative des développements de capacités. L'idée sera d'évaluer l'atteinte des objectifs et valider les données pendant les développements et les ateliers, développer des contenus pertinents pour l'apprentissage en ligne proposés par le GAC sur ICANN Learn.

Enfin, le groupe de travail salue les efforts réalisés avec les commissions de l'ICANN pour aborder les questions spécifiques qui seront utilisées pour en informer les membres du GAC et les communautés respectives.

Maintenant, il y a le groupe de travail sur les droits de l'homme et sur le droit international, qui a reçu un rapport mis à jour du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité par rapport aux processus ultérieurs pour adopter le cadre d'interprétation ainsi que les considérations concernant les

valeurs centrales des droits de l'homme dans les statuts de l'ICANN.

Un échange d'information a eu lieu sur les efforts de mise en œuvre dans le cadre du FOI avec le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociétale et sociale de l'ICANN pour le respect des droits de l'homme, des représentants de l'ALAC et d'autres membres de la communauté.

Le rapport définitif sera présenté au GAC pour sa participation au NomCom. Le groupe de travail s'est réuni, il a fini la révision du document préliminaire suivant les critères du GAC pour le NomCom. Le document a été diffusé à tous les membres du groupe de travail et aux membres du GAC pour avoir leurs commentaires. Une fois obtenu l'accord, il sera diffusé au GAC tout entier pour son soutien.

Nous pouvons parlons de la section du BGRI. Ce groupe de travail s'est réuni avec le GAC et a pris note des délais améliorés pour la réponse du Conseil d'Administration au conseil du GAC, il a révisé les procédures des registres, des candidatures de l'ICANN d'après ce que l'on a établi selon l'avis du GAC, et il a discuté des accords possibles pour aider les nouveaux membres du GAC pour mieux comprendre les questions de l'ICANN et du GAC.

Par rapport aux fonds en provenance des enchères, le GAC a révisé cette question et continuera de surveiller et de participer au travail ultérieur.

En ce qui concerne le secrétariat indépendant du GAC, le GAC insiste sur l'importance de la fonction du secrétariat indépendant du GAC et il faut réviser les options durables à long terme pour pouvoir continuer avec cette fonction.

Le GAC a révisé cette question concernant l'amélioration et le renforcement des responsabilités de l'ICANN. Il a révisé le progrès fait par la piste de travail 2 du CCWG sur l'amélioration et le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Plusieurs membres de l'ICANN s'inquiètent du fait que les recommandations préliminaires ne tiennent pas compte de tous les aspects de la responsabilité de l'ICANN. Et l'on continuera à travailler de manière active avec le groupe de travail du CCWG.

MANAL ISMAIL :

Je cède la parole au Canada. Mais avant de le faire, je veux vous demander si nous allons continuer sur cette première lecture avant de faire la pause-café ? Parce que j'ai crû comprendre que la pause-café se termine à 15:15. Si vous voulez chercher un café, vous pouvez le faire et nous pouvons continuer.

Le Canada, très rapidement pour que nous puissions prendre cette pause.

CANADA :

Merci. Je m'appelle Luisa Paez du gouvernement canadien. Je me demandais si nous pourrions ajouter une phrase liée au communiqué précédent d'Abu Dhabi et de Johannesburg dans la section du CCWG pour le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Il faut dire qu'il y a certains membres du GAC qui sont inquiets, mais il faudrait souligner aussi qu'il y a d'autres gouvernements, y compris celui du Canada, qui soutiennent ces recommandations préliminaires qui ont été incluses dans ce rapport. Je crois donc que pendant la pause-café, je pourrais écrire quelque chose, je pourrais montrer ceci pour que le GAC le considère en plénière.

MANAL ISMAIL :

Merci le Canada.

TRINITÉ-ET-TOBAGO :

En ce qui concerne le secrétariat indépendant du GAC, je me demandais si, étant donné que Tom nous a fait savoir quels étaient les événements les plus récents et il y eu, même, une notification extrêmement importante en ce sens que nous ne compterons plus sur ces services dans l'avenir, je me demandais

s'il ne faudrait pas souligner cela ou enfin dire quelque chose à cet égard. Je ne sais pas si c'est informel, mais il me semblait qu'il fallait que je le dise. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci de ces suggestions.

Je suggère donc que nous fassions notre pause-café très rapidement pour ceux qui ont besoin d'un peu de café. Il est 15:10, donc revenons ici à 15:25. Et nous reprendrons la lecture et nous ferons ensuite une pause pour pouvoir aborder la seconde version.

Pour l'équipe de rédaction du RGPD, est-ce que nous avons de plus longtemps ? Combien de temps ? Un temps estimé quand même, un temps approximatif.

[Pause]

MANAL ISMAIL :

Je crois que nous ferons la seconde lecture à 16:00 de l'après-midi. Il nous reste encore 20 minutes jusqu'à la réouverture de la séance, c'est-à-dire que vous avez 20 minutes de pause.

[Pause]

MANAL ISMAIL : Merci à tous de votre patience. Maintenant, on a une nouvelle version qui vous a été envoyée par courriel. Veuillez reprendre vos places pour continuer.

TOM DALE : Merci Manal. Soyez encore une fois les bienvenus après cette pause. Manal nous a demandé de compléter la section que nous n'avons pas finie qui ne correspond pas à l'avis du GAC. Il y a ensuite une partie de texte pour la section concernant l'avis du GAC, les protections aux OIG et la question du RGPD WHOIS. Je veux donc vous montrer les modifications qui nous y avons apportées, suivant les différentes suggestions qui nous ont été présentées par les différents membres du GAC. Espérons avoir un soutien définitif.

Le premier changement de cet écran, c'est l'ajout qui avait été omis, tout simplement parce que j'avais oublié. Nous indiquons ici que nous saluons le Bangladesh, la Bosnie-Herzégovine et le Myanmar en tant que nouveaux membres, ce qui fait que le total des membres du GAC est de 176. C'est un fait et ce que nous faisons, c'est donc refléter ceci dans ce texte.

Avant la pause, nous parlions du renforcement de la responsabilité de l'ICANN. Et la suggestion de l'un des membres du GAC, le Canada, avec d'autres membres, avait été d'inclure certains éléments et c'est justement la même rédaction que nous avons pour le communiqué d'Abu Dhabi. Ceci se reflète aussi dans les différentes opinions du GAC sur la juridiction.

Et l'on dit « Plusieurs membres du GAC ont exprimé des inquiétudes importantes par rapport au rapport préliminaire du sous-groupe sur la juridiction. Ces membres estiment que cela ne couvre pas les objectifs envisagés par la piste de travail numéro 2 et que la recommandation n'atténue que partiellement les risques associés à la suggestion de l'ICANN à la juridiction des États-Unis, ce qui fait que l'adoption de ce rapport soit inacceptable. D'autres membres du GAC ont salué les recommandations sur la juridiction et ont souligné l'importance du fait que l'industrie ait des options, y compris toute une série d'options pour déterminer les lois appliquées dans leurs contrats avec l'ICANN. »

MANAL ISMAIL : Le Canada.

CANADA : Je suis Luisa Paez pour l'enregistrement.

Comme vous l'avez dit, nous nous sommes entretenus avec le Danemark et le Brésil. Je viens d'envoyer à Manal et à Tom certaines phrases supplémentaires. Je vous demande de m'excuser de cette différence dans les délais. Si vous voulez, je peux le lire ou vous pouvez le lire, si vous voulez. Nous pouvons nous servir de ce texte exact, mais le Brésil voulait ajouter une ou deux phrases de plus.

MANAL ISMAIL : Pourriez-vous le lire, le Canada ?

CANADA : Oui, bien sûr.

Après ce dernier paragraphe, nous disons : « Les membres du GAC ont pris note... »

MANAL ISMAIL : Pourriez-vous le lire à la vitesse de la dictée pour que Tom puisse l'écrire ?

CANADA : Oui, bien sûr. Je le lui ai envoyé par courriel mais bien sûr, je vais le lire lentement.

« Les membres du GAC ont pris note de la reconnaissance de la part du groupe de travail intercommunautaire, ou du CCWG, de la reconnaissance du fait – et nous mettrons ici des guillemets – que les soucis suscités par des débats dits supplémentaires sur la juridiction... » Excusez-moi. Je regarde très exactement le rapport définitif qui a été accepté et adopté dans le sous-groupe.

Il se peut que ce soit un petit peu répétitif. « Mais du fait que les discussions ultérieures sur le soucis concernant la juridiction pour faire face aux problèmes non-résolus ou aux inquiétudes non-résolues, y compris dans d'autres forums... » Nous allons clore les guillemets et nous ajoutons: « Tout cela est nécessaire. »

Voilà la formulation exacte que le Brésil avait dite, dont on avait discuté dans la séance plénière du groupe de travail intercommunautaire.

Je vais relire encore une fois ce qui est visible sur l'écran. Il faudrait apporter une correction à une erreur que j'ai commise. Excusez-moi. Les guillemets devraient encadrer seulement les termes « discussions supplémentaires. »

TOM DALE :

Pourriez-vous préciser ?

MANAL ISMAIL : Vous parlez des guillemets ?

CANADA : Oui mais seulement pour ces deux mots, « discussions supplémentaires ». C'est exactement comme cela que cela se voit sur le texte proposé.

MANAL ISMAIL : Alors les guillemets n'encadrent que ces mots faisant référence à des discussions ultérieures ou discussions supplémentaires selon cela ?

CANADA : Oui.

MANAL ISMAIL : Je cède la parole au Brésil.

BRÉSIL : Merci madame la Présidente.

L'expression « discussions ultérieures » apparaît dans le rapport entre guillemets. Le reste du texte en citation apparaît aussi dans le rapport. Alors ce que je suggérerais, c'est que nous

ajoutions des guillemets simples pour ces deux mots qui font allusion aux discussions ultérieures ou discussions supplémentaires, et que nous utilisons ces guillemets doubles pour inclure tout ce qui apparaît entre « discussions » et à la fin « dans d'autres forums. »

Je viens de me rendre compte que ce n'est pas très lisible parce que la citation exacte n'est pas tout à fait exacte. Il faudrait ajouter quelques mots après « discussions supplémentaires » pour aborder les inquiétudes qui n'ont pas eu de solution abordées dans d'autres forums. C'est là qu'il faudrait fermer les guillemets. Mais je crois qu'il faut lier ce paragraphe absolument à la discussion sur la juridiction parce qu'autrement, ce n'est pas clair s'il n'y a pas cette référence dont je viens de parler.

Nous pourrions peut-être ajouter une référence au début du paragraphe à la discussion sur la juridiction.

Nigel ?

MANAL ISMAIL : D'abord la CTU et puis le États-Unis.

CTU : En fait, je n'avais pas levé la main mais puisque vous avez mentionné mon nom, il me vient à l'esprit que nous ne devons pas nous servir des guillemets pour les citations.

ÉTATS-UNIS : Je vois que ce dernier paragraphe est une citation du rapport. Mais je suis curieuse de savoir quelle est l'intention d'avoir davantage de discussions dans d'autres forums. Est-ce que nous parlons d'un contexte ou d'un environnement en dehors de l'ICANN ? Je voudrais que l'on précise de quoi on parle quand on dit « hors de l'ICANN ». C'est des questions concernant l'ICANN dont on discute dans d'autres endroits différents de l'ICANN ?

MANAL ISMAIL : D'autres précisions, le Brésil ?

BRÉSIL : Je ne suis pas sûr pourquoi on me permet d'en parler encore parce que ce n'est pas une question qu'on m'a posée. J'ai vu que madame la Présidente me regardait comme si j'étais la personne qui devait répondre à la question.

MANAL ISMAIL : Je pensais que vous alliez dire quelque chose.

BRÉSIL : Oui, je pense que je devrais dire quelque chose.

MANAL ISMAIL : Mais le Canada m’a demandé la parole aussi, alors si vous voulez, on peut lui céder la parole et vous parlerez après.

BRÉSIL : Je veux juste réitérer ce que les États-Unis ont dit. Le texte que l’on voit sur l’écran est pris du rapport qui a été adopté lors de la séance plénière. Mais je comprends qu’il s’agisse d’un souci légitime. Il y a un paragraphe supplémentaire que le Brésil, le Canada avons rédigé ensemble et qui se trouve à la fin de cette section et qui pourrait répondre à cette inquiétude dont les États-Unis ont parlé. Je regarde ma collègue du Canada pour voir si elle peut expliquer cela.

MANAL ISMAIL : Le Canada, vous avez la parole.

CANADA : Merci Manal. Je pourrais peut-être dicter un dernier paragraphe.

« Le GAC réitère son soutien au processus multipartite entamé au moyen duquel les recommandations ont été élaborées. Et il continuera à avoir une participation active au travail du CCWG. »

Point final.

MANAL ISMAIL : Merci le Canada. Est-ce qu'il y a des commentaires sur ces deux paragraphes ? Je vois les États-Unis lever la main.

ÉTATS-UNIS : Je suis inquiète sans trop le contexte qu'est-ce que l'on veut dire lorsqu'on parle d'autres forums. Nous sommes en train de faire un signe de ce que nous faisons, quelque chose que nous ne voulons pas faire. A-t-on besoin de cette citation toute entière dans ce contexte ou pas ? Je voudrais m'assurer que l'on montre un contexte pour cela. C'est ce que l'on identifie dans le contexte.

MANAL ISMAIL : Le Brésil.

BRÉSIL : Merci madame la Présidente. Je comprends ce que les États-Unis signalent. Et par conséquent, je suggère d'éliminer les quatre derniers mots de la version anglaise « include in other fora. » Les quatre mots seraient « y compris dans d'autres forums », en anglais « include in other fora »

Et le dernier ajout qui met en relief ce processus multipartite qui a permis de finir par ces recommandations, je pense que ce serait bien.

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil. C'est bien, les États-Unis? Je vois que vous acquiescez.

Bien. Je pense que s'il n'y a plus de commentaires, nous pouvons avancer.

TOM DALE : Il y a des modifications qui ont été suggérées par le Brésil pour ce texte que j'ai incluses ici avec le suivi de changement, avec la section qui concerne « Suivi de l'avis préalable ». Toute cette section sera transposée pour qu'elle soit placée près de l'avis du GAC par consensus.

Le Brésil a proposé d'ajouter ce texte que vous voyez sur l'écran.
« Le GAC a considéré... »

MANAL ISMAIL : Je veux m'assurer que le premier paragraphe a été lu. Je crois que nous n'avons atteint cette section avant la pause.

TOM DALE :

C'est une bonne question, je pense que vous avez raison. Nous allons donc voir toute cette section. Il y a la formulation originale et les ajouts.

« Le GAC a reçu un rapport mis à jour de ses membres par rapport aux propositions faites par amazon.com pendant la 60^{ème} réunion de l'ICANN. Le GAC comprend que les gouvernements qui sont membres de l'organisation du traité de coopération amazonienne ont établi un processus pour analyser cette proposition et que cette analyse est en cours.

Le GAC a été informé du fait qu'amazon.com et les membres du Conseil d'Administration se sont mis à disposition au cas où ce serait nécessaire. Le GAC a tenu compte des résolutions du Conseil d'Administration en 2017-10-29-02 et 2017 10-29-03 et le GAC a décidé comme une gestion de bonne volonté de répondre à la demande du Conseil d'Administration de toute autre information supplémentaire que le GAC voudrait présenter concernant le cas de .amazon. La lettre du GAC au Conseil d'Administration est jointe au communiqué. »

MANAL ISMAIL :

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Comme une précision, on dit « comme un geste de bonne volonté » et là, il y a un message implicite. Bon, vous l’avez demandé, mais en fait, nous ne voulions pas le faire mais nous le faisons de toute façon pour vous. Et c’est un peu comme s’il y avait une connotation négative implicite que je ne voudrais pas voir se pointer dans le communiqué du GAC. Si cela a une signification différente, je voudrais une précision.

MANAL ISMAIL : Merci les Pays-Bas. Des commentaires ? La Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio de la Suisse.

Tout simplement aux fins de la modification de cette partie, nous pourrions dire que cette section disant « comme un geste de bonne volonté » pourrait être remplacée en disant « dans un esprit de coopération ».

MANAL ISMAIL : Est-ce que c’est acceptable pour les Pays-Bas et le Brésil ? Merci la Suisse. Le Brésil, est-ce que c’est bien ?

BRÉSIL : Oui, merci madame la Présidente et merci la Suisse de la suggestion que vous avez faite parce que cela tient compte de notre intention, cela reflète notre intention.

La difficulté pour nous serait de faire signe au Conseil d'Administration, en ce sens que nous sommes obligés de présenter les raisons qu'elles sont en train de demander et que le Conseil d'Administration aurait l'autorité de demander chaque fois qu'ils estiment nécessaire, à chaque fois qu'ils en ont besoin, de demander au GAC de présenter des raisons ou des arguments. Je pense que nous ne devrions pas avoir à le faire.

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil de votre flexibilité.

Les Pays-Bas, est-ce que c'est bien ? Est-ce que nous pouvons avancer ?

Alors nous allons supprimer « comme un geste de bonne volonté » et nous allons mettre « dans un esprit de coopération », comme la Suisse l'a suggéré.

TOM DALE : Dans la section suivante concernant le suivi de l'avis précédent, le prochain point concerne les codes de territoires et de pays à

deux caractères pour le second niveau. Je vais le lire dans son entier. Il y a des modifications qui sont marquées sur l'écran.

« Le GAC prend note des inquiétudes importantes concernant la libération des codes de territoires et de pays à deux caractères au second niveau selon ce qui a été exprimé dans l'avis préalable du GAC, qui est toujours en vigueur. Le GAC prend note aussi du fait que l'organisation de l'ICANN a pris une initiative pour atténuer les inquiétudes des gouvernements en ce qui concerne la libération des codes à deux caractères au second niveau. L'intention du GAC est de continuer la mise en œuvre de tout ceci lors de la 62^e réunion de l'ICANN en tenant compte de l'avis préalable du GAC à ce sujet. Bon nombre des membres du GAC ont considéré que ces initiatives ne sont pas suffisantes pour résoudre cette question. »

MANAL ISMAIL : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : La dernière phrase « De nombreux membres du GAC », nous pourrions indiquer de façon plus précise qu'il s'agit des « membres du GAC en question », comme par exemple les États-Unis. Nous par exemple, nous n'avons aucune inquiétude. Je crois qu'il faudrait le dire clairement.

MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis.

La France s'il vous plaît.

FRANCE : La tradition fait que nous ne quantifions pas. Nous disons
« quelques membres du GAC », par exemple.

MANAL ISMAIL : Pour nous rappeler ceci, je crois que ce n'était pas la conclusion
de nos séances, c'est-à-dire je crois que nous anticipons ici ce
qui peut se passer parce que nous sommes parvenus à la
conclusion que nous allons travailler entre cette réunion et la
62^{ème} réunion de l'ICANN. Mais je veux que vous me corrigiez.

CHINE : Nous pourrions dire peut-être que ces initiatives sont
insuffisantes jusqu'à présent. Et il ne faudrait pas prédire ou
anticiper l'avenir de ces activités que l'ICANN va mener à bien.

MANAL ISMAIL : Merci la Chine.

L'Égypte maintenant.

Moi, ce que je dirais, c'est qu'il faudrait avoir une approche équilibrée et dire « quelques pays seulement » ou « quelques uns seulement ».

MANAL ISMAIL : Merci les Pays-Bas.

Le Brésil maintenant.

BRÉSIL : Merci madame la Présidente. Il s'agit d'une question que je pose au GAC. Pouvons-nous tenir compte de la suggestion de refléter que cela était un problème au sein du GAC et dire « les membres affectés du GAC ont estimé que ces initiatives sont insuffisantes », parce que nous n'émettrions pas de jugement de valeur et nous ne laisserions pas à l'écart un groupe par rapport à un autre. Premier point.

Deuxième point, il faut essayer de reformuler cette phrase de manière plus positive et qu'elle considère davantage l'avenir. Nous pourrions dire que « les membres du GAC qui ont été affectés ont estimé que l'on aura besoin de d'autres initiatives pour pouvoir résoudre la question. » Merci.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Je dirais « quelques membres du GAC » parce que nous sommes tous potentiellement affectés, il me semble, si l'on dit « quelques membres du GAC » de la manière dont nous le disons dans le texte des avis du GAC.

MANAL ISMAIL : Merci. Maintenant, le Brésil.

BRÉSIL : Merci madame la Présidente. Pour harmonier le communiqué, toute sa rédaction, au lieu de dire « quelques uns », moi, je dirais « plusieurs » parce que c'est ce qui apparaît dans la partie précédente qui se rapport à la juridiction et cela a été prit du communiqué préalable d'Abu Dhabi. Alors je crois que « plusieurs » serait harmonisé avec le reste des communiqués et cela montrerait aussi ce qui s'est passé dans ces délibérations lorsque nous avons parlé de la question des codes à deux caractères.

MANAL ISMAIL : J'essaie de voir quelle est la formulation actuelle de cela et je cède après la parole au Royaume-Uni.

« Plusieurs membres du GAC qui ont exprimé leurs inquiétudes ont estimé que ces initiatives sont insuffisantes pour résoudre la question. » Je suis un peu confuse.

Le Royaume-Uni et puis le Brésil. Merci.

ROYAUME-UNI :

Merci. Paul Blaker.

Nous voulions remettre en question l'utilisation de l'expression « sont insuffisantes » parce que cela ne reflète pas les délibérations que nous avons menées à bien. Si je ne m'abuse, je crois que l'ICANN a parlé de certains arrangements, certains accords auxquels on était parvenus. Et moi, j'ai demandé combien de réclamations il y avait, combien de problèmes ou de questions avaient été soulevés. La réponse avait été zéro. Donc si nous disons qu'elles sont insuffisantes, il me semble que nous allons un peu trop sur l'extrême.

Moi, j'allais suggérer de dire « elles seraient peut-être insuffisantes » et cela reflèterait mieux les discussions que nous avons eues.

MANAL ISMAIL :

Merci le Royaume-Uni. Maintenant, j'ai le Brésil et puis l'Argentine.

La localisation de la phrase ici me fait penser que nous avons des idées reçues par rapport à ces initiatives et les initiatives futures, pas celles-ci qui sont mises en œuvre. Je dirais donc que cette phrase devrait apparaître en premier lieu, si le Brésil est d'accord. « Le GAC prend note du fait qu'il y a des inquiétudes importantes liées à la libération des codes de territoires/pays à deux caractères au second niveau tel que cela a été exprimé dans l'avis préalable du GAC, qui est toujours en vigueur. »

Et il faudrait ensuite mettre la phrase sur laquelle nous serons d'accord concernant ces membres du GAC, quelque soit la formulation. « Ces membres du GAC qui ont considéré que ces initiatives » ou « que les initiatives et les mises en œuvre » pour montrer notre prédisposition à essayer les nouvelles initiatives et non pas pour anticiper quel peut être résultat de ces nouvelles initiatives.

BRÉSIL :

Merci madame la Présidente. Pas de problème par rapport à ce que vous avez dit. Nous nous opposons à ce que ce paragraphe fasse partie du premier paragraphe, que cette phrase soit déplacée jusqu'au premier paragraphe. Mais j'accepte ce que le Royaume-Uni a proposé.

Et il faudrait peut-être ajouter, pour que ce soit aussi complet que possible, ce paragraphe, ce qui suit. Et je vais le lire à voix

haute et je vais essayer d'effacer quelque chose qui ne me semble pas nécessaire.

« Quelques membres du GAC ont estimé que les initiatives mises en œuvre pourraient s'avérer insuffisantes et qu'il pourrait y avoir besoin d'autres initiatives pour résoudre cette question. »
Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil. J'attends un tout petit peu pour que la phrase soit complètement visible sur l'écran pour voir s'il y a d'autres commentaires ou un accord.

ÉTATS-UNIS :

Je crois que nous nous approchons de ce qu'il faut chercher. Mais ce qui m'inquiète toujours, c'est que cet univers des membres du GAC semble être beaucoup plus grand qu'il ne l'est, en fait. C'est « plusieurs parmi les membres du GAC en question ». Parce que « plusieurs membres du GAC » semblerait être beaucoup plus nombreux que ce que c'est, à vrai dire. Il faut en quelque sorte pouvoir ajouter « en question » ou « concernés » pour que l'on puisse savoir quelles sont les parties concernées.

MANAL ISMAIL : L'Argentine, pardon parce que j'ai sauté l'ordre.

ARGENTINE : Aucun problème madame la Présidente. Je crois qu'il y a deux choses à dire.

Tout d'abord, une des préoccupations est la libération de ces codes de pays et de territoires à deux caractères au second niveau, comme on l'a déjà mentionné dans des avis précédents. Et cela est insuffisant. Les préoccupations, les inquiétudes sont là. Elles n'ont pas été résolues. Voilà, c'est un des problèmes.

L'autre problème, c'est que les changements à venir ou l'atténuation tel que vous l'avez mentionnée, on ne sait pas s'ils seront adéquats ou pas. Et ici, je ne vois pas que cela soit reflété. Je crois que les deux choses sont mélangées.

Moi, je préférerais la rédaction suggérée par le Brésil, mais maintenant, c'est confus pour moi et je ne sais plus quelle était la dernière version du texte.

MANAL ISMAIL : Alors pour préciser, quelle est la partie exactement que nous devrions analyser pour modifications ?

ARGENTINE : On maintient l’avis du GAC, c’est correct. « Plusieurs membres en question ont considéré que le changement ou la modification serait insuffisant. » Et puis il y a la question de trouver une solution.

MANAL ISMAIL : Alors l’idée, c’est de dire « plusieurs membres du GAC en question ont considéré que les initiatives mises en place... »

ARGENTINE : Maintenant, elles sont insuffisantes mais on ne sait jamais ce qui va se passer à l’avenir. Pour moi, la mise en œuvre n’est pas claire et j’ai posé des questions à cet égard.

MANAL ISMAIL : J’ai Trinité-et-Tobago, CTU, le Brésil et le Danemark.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Merci. Karel Douglas.

La première fois que j’ai fait ce texte, j’ai pensé à deux choses. Tout d’abord, il y a des préoccupations. Puis... Pardon. Au début, on pourrait dire que l’ICANN a reconnu ces préoccupations. Et troisièmement, le GAC continue à ne pas être satisfait par rapport à ces initiatives.

Je vais donc répéter. Il y a des préoccupations, l'ICANN a répondu aux initiatives pour aborder ces préoccupations et le troisième point serait que nous, le GAC, nous considérons que ces initiatives sont insuffisantes. Et le dernier point, c'est-à-dire la dernière phrase, ce que l'on va débattre à l'avenir à l'ICANN62.

Moi, je vois quatre points différents ici. Le paragraphe, je crois qu'il est inversé parce que le flux est le suivant : les inquiétudes n'ont pas été abordées et puis on passe aux initiatives. Et les initiatives, à vrai dire, ont été une réponse au reste. Je ne sais pas si je me suis bien exprimé.

MANAL ISMAIL :

Oui, je crois que c'est l'ordre correct et voilà pourquoi j'ai suggéré de changer de place cette phrase parce que nous ou certains membres du GAC ont des inquiétudes sur les initiatives mises en œuvre et pas ce qu'on nous avait promis que nous n'avons pas encore essayé.

J'ai la CTU puis le Brésil, le Danemark. Et je voudrais rappeler que nous faisons une itération d'un avis préalable. Il faudrait être bien plus directs parce que ce n'est pas un avis nouveau.

CTU :

Nigel Cassimire.

J'allais dire que si nous changeons la phrase, si on la déplace vers le haut, on enlève le commentaire des initiatives avant de mentionner les initiatives...

MANAL ISMAIL : Pardon, on parle d'initiatives mises en place, la volonté de donner aux membres du GAC en question une liste des codes à deux caractères qui sont déjà enregistrés. Il y a eu des preuves qui n'ont pas été satisfaisantes pour les membres du GAC.

CTU : Ce que fait l'organisation ICANN au deuxième paragraphe...

MANAL ISMAIL : Non, non. On parle de nouvelles initiatives.

CTU : C'est quelque chose de supplémentaire ?

MANAL ISMAIL : Oui. C'est à partir des commentaires de la France, comme une page d'accueil avec toute l'information, et ce sont de nouvelles initiatives. C'est répondu ? Merci.

Le Brésil maintenant.

BRÉSIL :

Merci madame la Présidente. La première modification, ce serait enlever le mot « plusieurs » parce que je dirais que « tous les membres du GAC en question ont manifesté leur désaccord avec les initiatives. Au lieu de « les membres du GAC », on pourrait mettre « les membres du GAC concernés ».

Deuxièmement, je veux appuyer les propos de l'Argentine. Et c'est peut-être un va-et-vient de ce que j'ai dit auparavant, mais maintenant, après avoir réfléchi, je peux dire que les membres du GAC peuvent considérer ce qu'ils veulent. Alors ce n'est pas un reflet de ce qui se passe dans la réalité. Pour les membres du GAC concernés, ces initiatives mises en place ont été insuffisantes.

Et en même temps, je crois que nous pouvons changer le mot « pourraient » par le mot « seront ». Alors « Les membres du GAC en question ont considéré que les initiatives mises en place sont insuffisantes et qu'il sera nécessaire d'avoir d'autres initiatives pour résoudre la question. »

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil.

Maintenant, le Danemark.

DANEMARK : Justement, j'allais faire référence à la même question pour soutenir la proposition du Royaume-Uni, qui nous a rappelé que l'on avait dit qu'il n'y avait pas eu de problème jusqu'à présent. Alors si le verbe est au présent, qui dit qu'« ils sont insuffisantes », je crois que ce ne serait pas approprié. Il faudrait plutôt signaler que « jusqu'à présent, il n'y a pas eu de problème avec le système ».

MANAL ISMAIL : Merci. L'argentine.

ARGENTINE : Merci madame la Présidente. Je voudrais réfléchir sur le fait que le fait qu'il n'y ait pas de problème ne veut pas dire que le processus soit correct. Peut-être il n'y a pas eu d'enregistrement préjudiciable pour les pays concernés, mais cela ne veut pas dire qu'à l'avenir, cela ne puisse apparaître.

MANAL ISMAIL : Merci l'Argentine. Je propose d'éliminer le « peut-être » parce que cette phrase explique qu'il y a des membres du GAC affectés qui ne sont pas satisfaits avec les mesures mises en place.

Et le paragraphe suivant dit que l'organisation ICANN a entrepris une initiative pour atténuer les préoccupations des gouvernements, les inquiétudes des pays concernés. Alors si vous trouvez que cela est acceptable, je veux vous rappeler que c'est une itération d'un avis du GAC précédent.

L'Australie ?

AUSTRALIE :

Merci de me donner la parole. J'ai levé le doigt justement pour suggérer d'éliminer cette phrase. Le GAC a déjà donné son avis à cet égard. Dans la réunion du BGRI, nous avons dit que notre avis est toujours valable et qu'il n'est pas nécessaire de le répéter à chaque fois. Et puis on pourrait dire qu'on a l'intention de faire un suivi. Et dire qu'il est insuffisant, c'est présupposer les résultats d'un examen.

Je soutiens donc votre suggestion d'effacer cette phrase. Merci.

MANAL ISMAIL :

Le Brésil et puis la Belgique. La Belgique ?

BELGIQUE :

Merci Manal. Je suis d'accord avec l'Australie mais pas pour la même raison. Alors je crois que c'est un peu confus. Quelle serait la phrase, finalement ?

Nous avons dit que l’initiative mise en place ne répond pas à l’avis du GAC parce qu’on change la manière de travailler sans avoir de discussion préalable avec nous. Alors je crois que les deux phrases, la première et la dernière, sont générales. Donc je crois qu’il faudrait les enlever.

MANAL ISMAIL : Maintenant, la suggestion, c’est d’éliminer les phrases qui sont surlignées.

BRÉSIL : Une demande de précision pour l’Australie. D’après ce que j’ai compris, la phrase qui est ici surlignée explique plus en détail quelles sont les inquiétudes dont on parle à la première phrase. Je ne comprends donc pas pourquoi il serait nécessaire de l’éliminer ou pourquoi ajouter un autre texte. Pourriez-vous me l’expliquer, s’il vous plaît ?

MANAL ISMAIL : L’Australie, je crois qu’il y a un peu de confusion. Permettez-moi de voir encore une fois la séquence parce que je crois qu’on mélange un tout petit peu les choses ici.

Le GAC prend note du fait que les inquiétudes importantes par rapport à la libération des codes de territoires et de pays à deux

caractères ont été exprimés dans l’avis précédent du GAC et que ces inquiétudes sont toujours là, qu’elles continuent.

Puis, on a mis en œuvre ces mesures, ces initiatives, qui ne satisfont pas le GAC. Puis l’ICANN a pris cette initiative pour atténuer les préoccupations des gouvernements par rapport aux codes à deux caractères au second niveau. Le GAC peut faire un suivi de la mise en œuvre de cette initiative lors de l’ICANN62.

Alors s’il n’y a pas d’inquiétudes très importantes, je chercherais votre accord pour pouvoir avancer. La phrase en discussion décrit des mesures préalables qui ont été mises en place. Et ce n’est pas un préjugé de l’initiative que nous avons accordé de mettre en épreuve lors de cette réunion.

Nous avons accordé que de nouvelles mesures allaient être mises en place, qu’on allait faire un test et qu’on allait essayer de les mettre en œuvre pour l’ICANN62. Vous trouvez que cela est acceptable ?

FRANCE :

Je suis tout à fait d’accord avec vous. Je suggère, pour éviter la confusion, de remplacer le mot « initiatives » par « mécanismes » ou « mesures » parce que si le mot « initiatives » est toujours là, cela va confondre. Au deuxième paragraphe, on peut le mettre.

Mais au premier paragraphe, il faudrait mettre « mécanismes » ou « mesures ».

MANAL ISMAIL : Oui, je comprends bien, je suis d'accord. C'est correct pour tout le monde maintenant ?

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci madame. C'est Paul Blaker au micro.

Nous soutenons les observations de l'Australie et de la Belgique. Nous croyons que ces deux phrases ensemble, cela ne fait que confondre parce que la première phrase dit que « Le GAC prend note des inquiétudes importantes soulevées. » et puis on dit que « les membres du GAC affectés » et cela semble indiquer que tous les membres du GAC pensent que ces mesures sont insuffisantes. C'est ce que l'on comprend quand, en réalité, ce n'est pas le cas.

Alors nous pensons qu'il faut supprimer cette deuxième phrase ou tout au moins, la changer de place parce que sinon, c'est confus. Si on ne la supprime pas, je suggère d'ajouter une autre phrase pour reconnaître la position d'autres membres du GAC.

Je crois que le Danemark en a fait mention, c'est-à-dire ajouter une phrase disant : « D'autres membres du GAC ont pris note que les initiatives n'ont pas encore été nécessaires. » ou quelque chose du genre ou l'effacer tout court parce qu'il y a un avis précédent. Mais s'il faut maintenir cela, il faut le changer de place.

MANAL ISMAIL :

Si vous me permettez, je vais faire une suggestion.

D'après ce que vous dites, le Royaume-Uni, si on élimine la première phrase et si l'on parle des membres du GAC affectés ou en question, c'est clair qu'on fait référence à ce groupe seulement parce que dans la première phrase, on dit que ces inquiétudes exprimées dans l'avis préalable du GAC sont toujours là. Et dans la dernière phrase, on fait référence encore une fois à cette question, que l'avis du GAC précédent est toujours en vigueur. Alors c'est peut-être un peu redondant. Et ces références créent peut-être de la confusion.

BRÉSIL :

S'il y a tellement de confusion, peut-être on pourrait supprimer la deuxième phrase du premier paragraphe. Mais cette phrase a été suggérée dans le but de l'ajouter après le deuxième paragraphe. Alors dire « quelques uns » ou « certains membres

du GAC considèrent que ces mesures sont insuffisantes », c'était la réponse parce que l'ICANN adopte des mesures insuffisantes. La question n'était pas de donner l'impression que nous sommes satisfaits avec ce que l'ICANN nous présenté jusqu'à présent.

Je ne sais pas si vous pouvez accepter de changer de place la partie surlignée à la fin. Je crois que ce serait moins confus et l'intention originale serait rétablie.

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil de votre précision.

La Norvège.

NORVÈGE : On pourrait dire quelque chose du genre « Le GAC a débattu la libération des codes à deux caractères de noms de pays et de territoires » au lieu de « prend note » ou « souligne » ?

Et puis on exprime que l'avis précédent du GAC est maintenu. Et je crois que ce sera plus clair entre ce que l'on a discuté et entre ceux qui ont présenté les inquiétudes.

MANAL ISMAIL : Si on ne peut pas arriver à une conclusion par rapport au premier paragraphe, peut-être pourrait-on prendre l'avis

précédent du GAC et faire une citation tout court, une citation entre guillemets bien entendu.

Le Brésil a dit comme solution intermédiaire qu'il n'aurait pas de problème de supprimer la deuxième phrase.

BRÉSIL : Merci madame la Présidente. Oui et non. Le non, c'est, que se passe-t-il si on déplace cette phrase à la fin de la section ?

MANAL ISMAIL : La seule préoccupation ici, c'est de changer la place de la phrase, c'est-à-dire la mettre à la fin. Et de cette manière, il y a un préjugé des initiatives qui n'ont pas encore été testées.

BRÉSIL : Je ne sais pas si je comprends bien, mais j'ai l'impression que les membres du GAC affectés ou concernés ou en question qui ont considéré le contenu du communiqué, il n'était pas conforme avec ce que l'organisation ICANN a fait et qu'il faudrait faire quelque chose d'autre par rapport au processus. Ils ont dit que les préoccupations sont toujours là et l'initiative aborde une partie du problème, mais pas le problème en entier. Et l'une des questions, c'est que l'ICANN a pris une mesure sans avoir consulté les gouvernements concernés. Et l'initiative mise en

œuvre est insuffisante pour assurer que ceci ne se répète pas à l'avenir.

Si les membres du GAC se trompent, c'est une chose. Mais il faut y inclure une référence.

MANAL ISMAIL :

Je suggère de laisser de côté ce paragraphe. Je suggère de continuer avec la lecture, revenir en arrière et essayer d'avoir un texte en commun élaboré pendant la prochaine pause.

On pourrait avancer maintenant ? Vous êtes d'accord ? Tom ?

TOM DALE :

Merci Manal. La section suivante fait référence aux politiques des nouveaux gTLD, les noms géographiques, à savoir le GAC a révisé la piste de travail 2 du PDP de la GNSO sur les procédures pour l'introduction des gTLD. C'est toujours un domaine de priorité de politiques pour les membres du GAC.

Le texte suivant avec le suivi des modifications dit : « On a pris note que la piste de travail 5 doit tenir compte de la largeur de documents disponibles qui sont produits en dehors du contexte de l'ICANN. »

Pour ce qui est des discussions dans la piste de travail 5, à San Juan, on souligne que la question de savoir si les noms de pays

au premier niveau sont des noms génériques sous la vision de la GNSO, et bien c'est une question qui a été débattue. Il y a des préoccupations qui ont été manifestées par rapport au délai pour finir la piste de travail 5, tout en soulignant le besoin de permettre aux membres du GAC de faire des contributions de manière opportune.

Je vais lire maintenant ce qui est entre crochet, à savoir quelque chose que nous avons préparé. « Le GAC va travailler pendant la période intersession sur l'analyse des aspects de politique publique de ce travail et cherchera une contribution coordonnée par le GAC pour la piste de travail avant la fin de tout rapport initial. Et les membres du GAC ont signalé que les délais actuels de la piste de travail peuvent être difficile à respecter. » C'est ce que l'on a inclus après la suggestion du Brésil.

MANAL ISMAIL : OK. Alors le texte que le Brésil nous a donné est pour remplacer le paragraphe final qui est entre crochets.

TOM DALEÈ Oui.

MANAL ISMAIL : OK. Maintenant, on a tout le texte affiché sur l'écran. Vous avez des commentaires à faire ? Le Brésil ?

BRÉSIL : Je m'excuse de demander la parole encore une fois. Le texte qui est souligné ne va pas remplacer le dernier paragraphe. C'est un ajout. Alors le dernier paragraphe peut rester tel quel et maintenir notre texte suggéré.

TOM DALE : Je m'excuse, je n'ai pas bien compris.

ARGENTINE : Merci. Pour ce qui est du dernier paragraphe, j'ai un commentaire. Il y a eu un accord pendant la séance de ce matin du fait d'avoir une coordination entre les deux secrétariats, le secrétariat du GAC et le secrétariat de la piste de travail 5 pour incorporer les commentaires du GAC dans les documents de travail du groupe de travail de la piste de travail 5. Peut-être, tout cela, on pourrait le refléter ?

MANAL ISMAIL : Ce serait très utile si vous pourriez nous donner une phrase dans ce sens, une ligne seulement dans la mesure du possible, s'il vous plaît.

Des commentaires sur ce texte ?

On va analyser le premier paragraphe. Des commentaires sur le premier paragraphe ?

Et le deuxième paragraphe ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Nous voudrions proposer quelques modifications à ce paragraphe pour définir plus exactement ce qui s'est passé dans la piste de travail 5. Au lieu de dire... que « quelques participants du GAC ont signalé » ou « ont fait remarqué. »

Et puis on pourrait avancer jusqu'après la première référence à la piste de travail 5 et éliminer « la libération des noms ayant une importance géographique ».

Et il faudrait aussi éliminer la référence à « un grand nombre » parce qu'en réalité, ce n'est pas clair qu'il y ait une grande quantité de documents.

Et peut-être pourrait-on remplacer avec le « que » après le verbe. On pourrait remplacer le présent par l'inconditionnel ou on pourrait dire « peut-être », c'est-à-dire les documents qui « peuvent être » ou qui « pourraient être disponibles » et puis, on enlèverait la partie qui fait référence après le « et », « and still being produced, etc. »

Et puis après le mot « contexte », on ajouterait une référence « aux noms ayant une importance géographique ». Merci.

ARGENTINE :

Je vais présenter une motion d'ordre. Peut-on maintenir le texte tel qu'il l'est et l'ajouter entre crochets parce que maintenant, on ne voit pas la version précédente et je ne sais plus si je suis d'accord ou pas.

MANAL ISMAIL :

Excusez-nous, nous essayons de revenir au texte précédent.

Excusez-nous, les États-Unis, pourriez-vous relire le paragraphe ?

ÉTATS-UNIS :

« Quelques membres du GAC... » Non, à vrai dire, je suis un peu confuse. Qu'est-ce qu'il s'est passé ? L'idée était de revenir à la version que nous avions auparavant ?

À vrai dire, au lieu de dire... souligner « quelques membres du GAC ».

Après « la piste de travail 5 » sur « la libération de noms géographiques d'importance », cela, il faut le supprimer. Là aussi, le « grand nombre », au lieu de « est disponible », on pourrait dire qu'il « pourrait être disponible ». Il faut supprimer

« qui se produit toujours ». Et à la fin, là où l'on dit « le contexte de l'ICANN », il faut ajouter « par rapport aux noms qui ont une importance au point de vue géographique. »

MANAL ISMAIL : Donc maintenant, nous avons les deux paragraphes sur l'écran. Est-ce qu'il y a des commentaires ? L'Argentine.

ARGENTINE : Je crois qu'on peut accepter le second, mais pas avec « peut être disponible » parce qu'il y a du matériel disponible, il y a des documents disponibles. Parce que si c'était le cas, on pourrait travailler avec le second mais nous, autrement, nous préfèrerions le premier.

MANAL ISMAIL : Le Brésil.

BRÉSIL : Nous pourrions peut-être parvenir à une solution intermédiaire, madame la Présidente. Et nous pourrions reformuler la phrase comme suit : « Quelques membres du GAC ont souligné que les délibérations sur la piste de travail 5 devraient tenir compte... »

MANAL ISMAIL : Pourrions-nous aller plus lentement ?

TOM DALE : Pour éviter la confusion, je vais mettre une troisième version.

BRÉSIL : Je vais travailler sur la version des États-Unis. Voilà pourquoi je l'ai lu à cette vitesse, parce qu'il n'y avait pas de modification jusque là.

MANAL ISMAIL : Si ce sont de petites modifications, on peut le faire sur la version des États-Unis. Mais si nous allons reformuler le tout, il faut le mettre sur un paragraphe à part.

BRÉSIL : Alors mettons un troisième paragraphe pour que tout le monde puisse voir les modifications et que chacun tire sa propre conclusion de la gravité des modifications que je suggère.

Je dirais donc... Tom, ce que vous pouvez faire, c'est copier-coller jusqu'à « tenir compte de ». C'est ce que j'allais dire.

« Quelques membres du GAC ont souligné que les délibérations sur la piste de travail 5 devaient tenir compte de tout le matériel disponible ou qui sera produit hors du contexte de l'ICANN, tout

matériel ou toute documentation disponible ou produite hors du contexte de l'ICANN. » Je supprimerais « par rapport à » et je mettrais « concernant les noms ayant une importance géographique ».

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil. Je vois que les États-Unis acquiescent. L'Argentine ? Oui, parfait. Merci le Brésil. Nous allons donc conserver le troisième paragraphe et nous allons effacer les deux premiers.

Le troisième paragraphe, donc, est-ce qu'il y a des commentaires ? L'Argentine s'il vous plaît.

ARGENTINE : Je crois que nous pourrions ajouter la coordination entre le secrétariat du GAC et la piste de travail 5.

MANAL ISMAIL : À la fin du paragraphe ?

ARGENTINE : Où vous voudrez, ou vous pensez qu'il vaut mieux. C'est comme une référence pour que l'on ne pense pas que c'est quelque chose qu'on imagine, que l'on établira une coordination entre les deux secrétariats...

MANAL ISMAIL : Tom me dit que nous avons quelque chose à propos de la coordination dans le dernier paragraphe. Nous pouvons peut-être mettre « y compris ».

ARGENTINE : Mais là, on parle d'une collaboration coordonnée et je voudrais parler de la coordination entre les deux secrétariats. Ce serait une bonne manière d'accueillir la contribution du GAC. C'est différent de l'apport coordonné du GAC.

MANAL ISMAIL : Oui. Nous essayons de trouver le lieu où ça se trouve pour mettre « y compris au niveau du secrétariat ».

ARGENTINE : Oui, c'est bien. C'est parfait.

MANAL ISMAIL : D'accord, c'est parfait. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Les États-Unis.

juste commencer par « La question des noms de pays a suscité des débats... » ?

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil.

Les Pays-Bas, vous demandiez la parole ?

PAYS-BAS : Moi, j'allais dire exactement la même chose. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci. Je vois que les États-Unis acquiescent. Si cela est acceptable pour tout le monde, nous allons donc aborder... Et le dernier paragraphe, je crois que c'est assez clair, assez direct.

Alors nous allons parler des politiques des nouveau gTLD. Tom, s'il vous plaît.

TOM DALE : Merci. La section concernant les politiques des nouveaux gTLD en termes généraux et qui concerne aussi la piste de travail 5 dit : « Le GAC s'est réuni avec l'un de coprésidents du PDP de la GNSO sur les procédures d'introduction ultérieures pour les nouveaux gTLD. » Et là, il indiquait que même s'il y a un avis du GAC dont on a tenu compte, le PDP bénéficierait d'opinions et

d'informations plus détaillées du GAC sur des questions ayant des implications de politiques publiques, comme par exemple le soutien des pays en voie de développement et des candidatures communautaires.

MANAL ISMAIL : Est-ce que vous avez des commentaires ?

SUISSE : Jorge Cancio. Je n'ai pas de texte à proposer mais j'ai le sentiment que l'on mentionne ici, lorsqu'on dit « il a été signalé que le groupe de travail du PDP bénéficierait d'autres opinions du GAC. », dans le débat, il y a eu, je pense, des références au fait que ce serait plus facile pour le GAC de collaborer si les questions dont le groupe de travail discutait étaient soulevées devant le GAC de manière plus pratique pour que les GAC puisse alors de manière plus facile comprendre quelles sont les options, quelles sont les implications de politique et où il peut y avoir une divergence possible entre le travail fait par le groupe de travail du PDP et ce qu'a été l'avis préalable du GAC.

Je ne sais pas, donc, si Tom, dans sa sagesse, pourrait formuler ceci en une formulation anglaise compréhensible.

MANAL ISMAIL : Il essaie de le faire. La Suisse, croyez-vous que la phrase qui est sur l'écran reflète ce que les vous vouliez dire ?

Les membres du GAC ont suggéré que ce serait utile pour le PDP d'indiquer au GAC sur quels points peuvent différer les thèmes spécifiques de l'avis du GAC pour fournir une information de soutien pertinente.

La Suisse, s'il vous plaît.

SUISSE : Merci beaucoup, Tom. Je pense que peut-être si nous ajoutons à quel point les thèmes d'élaboration spécifiques ont des implications de politiques publiques ou sur quels points ils peuvent enfin présenter des divergences. Quelque chose de la sorte.

MANAL ISMAIL : Des commentaires ? Donc il faut avancer.

Pour ce qui est de la réunion gouvernementale de haut niveau, en fait, le rapport sur cette réunion, nous l'aurons demain. Donc c'est une phrase simple parce que nous n'allons pas avoir une autre réunion pour modifier le communiqué.

privée des personnes physiques et qui permet le traitement et l'accès des données à des fins légitimes. Le GAC encourage l'ICANN à poursuivre ses efforts pour garantir un respect complet et opportun du RGPD pendant que la communauté multipartite et les autorités de protection de données européennes participent ensemble à ce débat.

Le GAC réitère son avis précédent ainsi que le communiqué d'Abu Dhabi pour garder dans la plus longue portée possible la structure actuelle du WHOIS tout en garantissant le respect opportun du RGPD.

Le GAC ne prévoit pas rôle opérationnel pour la conception, l'opération et l'exploitation des programmes d'accréditation proposés, ni des codes de conduite correspondants. Mais il réitère sa volonté de présenter ses recommandations au Conseil d'Administration et de participer avec la communauté sur ces débats dans une perspective de politique publique.

Le GAC signale l'opportunité des gouvernements individuels, s'ils veulent le faire, de présenter leur information à l'ICANN sur des utilisateurs gouvernementaux pour garantir un accès continue du WHOIS.

Par rapport au modèle provisionnel proposé suivant les commentaires du GAC faits à l'ICANN présentés le 8 mars 2018, le GAC recommande au Conseil d'Administration d'ordonner à

l'organisation ICANN de garantir le modèle provisionnel proposé, de maintenir les considérations et les contraintes du WHOIS actuel, donner des fondements détaillés pour les actions réalisées dans ce modèle provisionnel et la proportionnalité par rapport aux objectifs légitimes identifiés. En particulier, ils demandent de reconsidérer la proposition, de cacher l'adresse électronique des titulaires de nom de domaine parce que cela peut ne pas être proportionnel par rapport à l'impact négatif significatif pour les autorités d'application de la loi, la cybersécurité, l'application des droits. Il faut différencier les personnes morales et les personnes physiques et il faut permettre l'accès public aux données du WHOIS aux autorités légales qui ne soient pas comprises dans la portée du RGPD, l'accès continue du WHOIS, y compris pour les données non-publiques pour un utilisateur avec des buts légitimes, jusqu'à ce que le modèle provisionnel du WHOIS soit tout à fait opérationnel sur une base obligatoire pour toutes les parties.

Il faut garantir les limitations dans les termes du volume de consultations prévues sur un programme d'accréditation accordant un équilibre aux besoins d'enquêtes et d'investigations et de références croisées, garantir le caractère confidentiel des données du WHOIS dans toutes les requêtes par les organismes chargés de l'application de la loi.

Ils recommandent au Conseil d'Administration de l'ICANN d'instruire l'organisation pour qu'elle complète le modèle provisoire dans les plus brefs délais, tenant compte de l'avis des deux.

Une fois mis à jour ce modèle, le GAC complètera la diffusion externe de l'ICANN avec le groupe de travail de l'Article 29 en les invitant à présenter leurs opinions, à tenir compte des politiques temporaires et des modifications spéciales au contrat avec les registres et les bureaux d'enregistrement pour respecter le modèle provisionnel et un mécanisme d'utilisation temporaire.

Et il faut assister d'autres gouvernements non-représentés dans le GAC, les instruire sur les opportunités pour chacun des gouvernements, donner l'information à l'ICANN sur les utilisateurs gouvernementaux pour garantir un accès continue au WHOIS. »

Je vais maintenant lire les fondamentaux.

« La mission fondamentale de l'ICANN est de garantir une exploitation sûre et stable du système des identificateurs uniques de l'ICANN. Par conséquent, il y a un compromis pour garantir la stabilité, la fiabilité et la sécurité opérationnelle, l'interopérabilité, la flexibilité, l'ouverture du DNS et de l'internet.

Les engagements de l'ICANN sur les révisions demandées mettent l'accent sur le fait qu'il faut aborder de manière appropriée les questions liées à la protection du consommateur, la sécurité, la stabilité, la flexibilité et l'usage malveillant.

Le système du WHOIS actuel aide à parvenir à réaliser beaucoup de points d'intérêt public et garantir la confiance du DNS. Il garantit la protection du consommateur, la protection de la propriété intellectuelle la lutte contre le cyberdélict, le piratage et la fraude, pour ne citer que quelques uns des éléments qui ont été signalés dans les principes WHOIS du GAC de 2007.

Le RGPD établit des mécanismes pour équilibrer les différents mécanismes publics et privés qui sont en jeu, y compris la responsabilité et la vie privée.

Nous notons bien que les intérêts légitimes intégrés dans les statuts de l'ICANN tiennent compte des [considérantes] du RGPD dans lesquelles on inclut des exemples comme le fait d'éviter la fraude, garantir la sécurité de l'information sur le réseau, sans que cela signifie des informations malveillantes, et informer des actions malveillantes et de menaces à la sécurité.

Quant aux règles sur la nature de l'internet comme une ressource publique pour la gouvernance, il sert non seulement les parties privées mais aussi l'internet comme une ressource publique où la gouvernance ne sert pas seulement les intérêts

des parties privées pour l'opération du DNS, mais sert aussi différents intérêts de la politique publique.

La proposition provisionnelle de l'ICANN propose des changements significatifs au système du WHOIS, y compris l'occultation de certaines catégories d'informations qui étaient publiques auparavant.

Le GAC manifeste sa préoccupation pour ce modèle provisionnel parce qu'il veut maintenir le WHOIS avec la plus grande portée possible et que ces changements ne soient pas supportés par les analyses suffisantes ni par des arguments qui soulève la question à savoir si les choix sont reflétés dans la législation actuelle.

Tel qu'il est, le système peut cacher les efforts pour les organismes d'application de la loi, la propriété intellectuelle et d'autres acteurs dans leur combat des activités illicites et l'atténuation de l'usage malveillant du DNS.

On a besoin de certaines informations pour pouvoir savoir quelles sont les informations qu'il faut cacher. En premier lieu, on n'a pas besoin de cacher cette information personnelle liée aux entités légales telles que le nom lorsqu'il s'agit de personnalité morales, par exemple des sociétés ou organisations ou des contacts techniques ou administratifs, l'état, la province ou le pays.

Deuxièmement, quand nous parlons de données personnelles, le RGPD permet leur traitement et leur publication sous certaines circonstances tel que le groupe de l'Article 29 l'a éclairé. La publication de certains articles personnels n'est pas exclue si cela concerne des objectifs spécifiques du répertoire du WHOIS et qui est basée sur des bases juridiques, telles que le respect du contrat ou les intérêts légitimes poursuivi par la personne responsable des données devant un tiers. En particulier, la publication de l'adresse électronique du titulaire du nom de domaine doit être considérée au jour de cette importante question pour parvenir à des points légitimes, et la possibilité que le titulaire du nom de domaine fournisse une adresse électronique qui n'ait pas d'informations importantes.

Les points légaux, c'est inclus là.

MANAL ISMAIL :

Merci Tom. Je ne vais pas aborder les questions des fonds parce que je pense que c'est très long. Il faudrait que nous essayions tous d'écourter un tout petit peu ce texte. Mais si c'était l'accord auquel est parvenu le groupe de rédaction, voilà.

BELGIQUE :

Merci Manal. Je veux remercier les personnes qui ont participé à la rédaction de ce texte. Moi, je n'y ai pas participé à cause du

niveau de mon anglais. Il s'agit d'un texte long, mais je crois qu'il est très important. Et il y a beaucoup de discussions que nous avons tenues avec l'ICANN. On a demandé de l'information, une orientation, des critères, un guide sur le RGPD.

Je pense qu'il faut conserver chaque mot du texte parce que cela implique une information très importante. Je crois que c'est une très bonne solution.

MANAL ISMAIL :

Merci la Belgique.

Maintenant les Pays-Bas puis la Norvège.

PAYS-BAS :

Je me fais l'écho dans expressions de ma collègue belge. Je crois que je ne peux pas compter le nombre de séances tenues sur la question du RGPD ici. Il y a eu, en quelque sorte, une attente de la part de Göran Marby et d'autres personnes, en ce sens que le GAC présente une information et des critères d'orientation, etc.

Si cela ne se produit pas, la menace qui semble planer est celle d'un web dans l'ombre ou d'un web qui n'est pas clair. Je ne pense pas que cela va se passer mais chacune de ces informations détaillées, ce feedback du GAC sur ce thème est nécessaire.

NORVÈGE :

Je crois qu'on n'a pas besoin de répéter ce qu'ont dit nos collègues. Je crois que c'est une tâche très difficile, ici, que de reformuler ce qui a été dit. On a beaucoup travaillé sur ce texte et remplacer et supprimer certains fragments du texte serait vraiment compliqué. Je crois que nous devrions les conserver tel quel. C'est un très bon texte et c'est le thème principal dont nous avons discuté pendant toute la semaine.

MANAL ISMAIL :

Merci la Norvège. Sans doute, je n'ai pas voulu dire qu'il fallait réitérer l'exercice ; non, pas du tout. Merci beaucoup à tous les collègues du GAC qui ont collaboré pour rédiger ce texte.

ÉTATS-UNIS :

Je donne mon soutien au commentaire précédent, mais je veux aussi signaler ce qui pourrait constituer un changement mineur à apporter à ce texte, qui serait très satisfaisant pour les États-Unis. Cela concerne le paragraphe concernant l'avis et la partie qui commence en disant que « le GAC n'envisage pas la possibilité de jouer un rôle opérationnel ». Et je peux vous dire quelles seraient les modifications que nous proposons en vous expliquant le pourquoi.

« Après les programmes d'accréditation, nous croyons que les codes de conduite pertinents... » est une phrase à éliminer ou il faudrait la mettre en crochets ; ce serait très bien.

Et puis, après « avoir participé avec la communauté », nous pourrions ajouter peut-être « dans l'élaboration de codes de conduite ». Et puis nous pourrions éliminer « sur ces sujets ».

L'intention de ces modifications est la suivante. On voudrait indiquer que le GAC souhaite travailler avec la communauté pour l'élaboration de codes de conduite, mais il est encore limité à la perspective de politique publique. J'espère que ce sera acceptable mais bien sûr, nous pourrions en discuter s'il le faut.

MANAL ISMAIL :

Merci les États-Unis. Alors la dernière phrase serait « Le GAC n'envisage pas de jouer un rôle opérationnel pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'accréditation proposés, mais il réitère son souhait de donner des recommandations au Conseil d'Administration et de participer avec la communauté dans l'élaboration de codes de conduite d'un point de vue de politiques publiques. »

ROYAUME-UNI : Merci madame la Présidente. Je m'appelle Paul Blaker pour les enregistrements.

Nous voulions exprimer notre accord avec les collègues. Nous disons que c'est un petit groupe mais en fait, il y a de nombreuses personnes qui ont consacré beaucoup de temps à ce travail pour ce texte et nous voulons remercier toutes ces personnes et Ghislain pour avoir présider ce groupe.

Nous soutenons cette petite modification que les États-Unis ont proposée.

MANAL ISMAIL : Merci. Les Pays-Bas ?

PAYS-BAS : Oui. Merci. Je suis un peu étonné. Quel est le rôle de l'ICANN ? Nous allons en solitaire travailler avec la communauté. Je crois qu'il faudrait faire référence à L'ICANN, n'est-ce pas, lorsque nous parlons de l'avis que nous présentons au Conseil d'Administration. Qu'est-ce que cela signifie, que nous participons dans cette élaboration avec la communauté, parce que nous aurions eu une responsabilité à assumer. Non ? Et nous serions ceux à faire le premier pas pour travailler avec la communauté. Donc je voudrais une précision pour savoir si c'est comme cela que cela va marcher ou pas.

MANAL ISMAIL : Merci.

SUISSE : Une petite modification peut-être à cet amendement qui a été proposé par Ashley. Cette modification pourrait refléter ce que les Pays-Bas disaient. Cela pourrait être quelque chose de la sorte : « et de participer avec l'organisation ICANN et la communauté » parce qu'en fin de compte, il s'agira d'un effort d'ensemble avec l'organisation ICANN parce qu'elle a un rôle à jouer aussi.

MANAL ISMAIL : Merci la Suisse. Je vois que les États-Unis disent oui, je vois que tout le monde acquiesce. OK. Merci beaucoup de cette modification, la Suisse.

On continue alors ? Merci Tom. On va paragraphe par paragraphe ? On a besoin de le faire ? Vous apparteniez presque tous à l'équipe de rédaction. OK, merci.

Alors nous pouvons avancer.

TOM DALE : Avant la pause, je m’excuse mais j’ai oublié quand est-ce que le GAC a débattu de la question de la liste des acronymes et des signes des OIG réservés.

Ici, on a le texte affiché sur l’écran. Ce texte a été débattu. Il y a eu une proposition du Brésil, si je ne m’abuse, pour le modifier. On n’avait pas le texte pour modification dans cette section faisant référence à la libération du sigle ou de l’acronyme de l’OIG au second niveau. Et la proposition disait que ceci devrait être octroyé à l’OIG ayant présenté la demande. Je crois que c’était la suggestion et on était arrivés jusque là.

MANAL ISMAIL : Des commentaires ? Nouvelle-Zélande ?

NOUVELLE-ZÉLANDE : Juste une précision. Dans le point A, d’après ce que je comprends, c’est-à-dire on pourrait le faire au moment de la libération. Alors il faut le préciser dans le texte ?

MANAL ISMAIL : Oui. On n’a pas signalé toutes les implications mais au point C, on dit que l’OIG qui présente la demande doit être informée de toutes les conséquences de la libération de son acronyme ou sigle, c’est-à-dire on ne va pas seulement respecter l’ordre

d'arrivée mais ce sera disponible pour tous les autres nouveaux gTLD. Alors je ne sais pas s'il est nécessaire vraiment de tout spécifier. On court le risque de ne pas mentionner quelque chose ou d'oublier quelque chose. On le laisse comme cela alors ? Des commentaires ? Le Brésil ?

BRÉSIL :

Merci madame la Présidente. C'est une question qui exige de la prudence parce que ce que l'on décide aura des conséquences qui iront au-delà de la raison pour laquelle on accepte cet avis. Alors je me demande si nous pouvons remettre à plus tard l'avis sur cette question pour ne pas le faire au cours d'une réunion de l'ICANN. Peut-être on pourrait le faire à travers la liste de diffusion pour que les membres qui ne sont pas ici présents puissent donner leur avis. Je ne suis pas sûr de la réponse mais j'ai pensé à partager cette idée avec vous. De toute manière, je vous encourage à être aussi prudents que possible. Il y aurait de petites modifications au point C que l'on pourrait proposer.

MANAL ISMAIL :

Je dirais qu'il faudrait voir tout d'abord le premier point parce que si on décidait le contraire, on n'a pas besoin de voir le reste.

BRÉSIL :

Parfait.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil.

Alors la suggestion est la suivante : ne pas nous presser à approuver cet avis, on peut le donner à travers une lettre adressée à l'ICANN. Et je crois que l'avis lié à la liste réservée a été également donné à travers une lettre, c'est-à-dire que cette option existe toujours.

Des objections à cette suggestion ? Le Kenya ?

KENYA :

Merci. Vincent Ngundi, je représente le Kenya auprès du GAC.

Je veux revenir aux commentaires du Brésil, notamment comme madame la Présidente l'a dit, on pourrait penser à cela et en tout cas, envoyer une lettre à l'ICANN avec nos réflexions. Je crois que c'est une question délicate. Et moi, je viens de l'Union africaine. Et réalité, il y a une lettre que l'on a écrite en demandant l'utilisation de cet acronyme au second niveau pour ce qui est de l'Afrique. Je suis d'accord avec le Brésil, il y a des questions très importantes et étant donné que l'on peut écrire une lettre, je recommande de laisser ceci en attente pour pouvoir y réfléchir davantage.

MANAL ISMAIL : Merci le Kenya. D'autres commentaires ? Nous pouvons donc continuer avec notre discussion sur la question et arriver à une conclusion pendant la période intersession et si nécessaire, envoyer une lettre au Conseil d'Administration avec notre avis. Merci.

Nous avançons donc, nous passons aux protections des OIG.

TOM DALE : J'ai lu ce paragraphe. Je propose de ne pas le répéter. Mais le représentant de l'OMPI avec d'autres OIG, y compris l'OCDE, ont présenté ce texte. L'OCDE n'est pas représenté en personne ici. Et cela a trait à une question un peu différente de la liste des noms protégés. Ceci a trait à la préoccupation permanente exprimée par le GAC dans un bon nombre de communiqués et aussi dans ses communications au Conseil d'Administration, par rapport aux processus d'élaboration de politiques sur la protection des OIG.

Voilà le texte, voilà les fondements. On a déjà lu tout cela. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Tom. Des commentaires ? Des commentaires à cet égard ? Très bien.

Alors on continue.

TOM DALE : Je suppose que la prochaine réunion du GAC au Panama ne représentera pas de conflit.

MANAL ISMAIL : Pardon, un commentaire sur la section précédente. Je me souviens qu'il y a eu une phrase très longue qui était incluse dans le fondement. Si vous êtes d'accord, on pourrait essayer de la raccourcir un tout petit peu. Ce n'est qu'une seule phrase, tout cela. Indépendamment du contenu. OK ? Je crois que peut-être, on pourrait faire l'effort de la raccourcir ou de la diviser dans des phrases plus courtes. Si vous êtes d'accord, on peut essayer de le faire et puis on l'analyser dans la nouvelle version. Alors on va essayer de le faire. OK ?

TOM DALE : Merci Manal. Je ne sais pas si vous êtes familiarisés avec les propos de Henry James qui dit que... Lui, il était très connu du fait d'écrire de très longues phrases dans ses ouvrages. Et ceci a un ton un peu littéraire ici. Mais on pourra sans doute raccourcir un peu la phrase plus tard.

Les deux sections qui viennent ici ne sont pas conflictuelles.

Premièrement, la prochaine réunion du GAC à Panama. Il y a deux questions qui sont toujours en cours pour conclure, c'est-à-dire la version préliminaire de la lettre au Conseil pour ce qui est de la candidature de .amazon. Il faudra revenir sur cette question sur le texte accordé sur les codes à deux caractères pour les pays et les territoires qu'on avait laissée de côté. Et j'ai utilisé cette phrase au cours de six communiqués par rapport aux codes de pays.

Alors voilà la pièce jointe concernant la réponse de la présidente du GAC à la lettre du président du Conseil d'Administration de l'ICANN. « J'écris en réponse à la lettre de Steve Crocker du 29 octobre 2017, où il transmettait les termes de haute résolution du Conseil où l'on demandait au GAC d'avoir des informations pour donner au Conseil, des informations liées aux motifs de politiques publiques basées sur les mérites par rapport à l'avis du GAC, disant que les candidatures de .amazon ne devraient pas progresser. »

Le GAC a reçu une mise à jour de la réunion ICANN61 par rapport à la proposition présentée par .amazon à l'ICANN60. Les gouvernements qui sont membres de l'organisation du traité de coopération de l'Amazonie ont établi un processus pour analyser la proposition et cette analyse est en cours.

Le GAC a été informé du fait qu'amazon.com et les membres du Conseil se sont mis à disposition pour assister, le cas échéant. En ce moment, le GAC n'a pas d'informations supplémentaires pour donner au Conseil sur la question ou au-delà de mentionner le communiqué d'Abu Dhabi, notamment dans la partie de l'avis au Conseil d'Administration, qui parle de continuer à faciliter les négociations entre les états membres de [inintelligible] et de corporation Amazon dans le but d'arriver à une solution mutuellement acceptable pour permettre l'utilisation de .amazon comme nom de domaine au premier niveau.

On exprime le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable au cas de candidature de gTLD de .amazon pour les pays affectés, pour la corporation Amazon, ainsi que le fait que toutes les parties de la transcription finale des sessions importantes où l'on a discuté de la question sont disponibles et là, on met le lien. Voilà. C'est la référence au communiqué d'Abu Dhabi.

MANAL ISMAIL :

Merci Tom. Des commentaires ? Le Brésil s'il vous plaît.

MANAL ISMAIL : Merci Tom. Des commentaires ?

BRÉSIL : Le Brésil pense qu'il serait utile d'avoir quelque chose de similaire parce que cela justifierait notre référence dans le communiqué, du fait nous répondons à ce qui a été demandé par le Conseil d'Administration dans un esprit de coopération.

Je peux peut-être suggérer un texte qui serait plus court que la version de Kavouss, mais je crois que j'accueillerais son idée principale.

Enfin, le GAC réitère que les motifs de politiques publiques justifient l'avis préalable du GAC et ne sont pas ouverts à révision, à moins qu'un nouvel avis du GAC soit délivré.

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil. Des commentaires à propos de ce nouveau paragraphe ou les paragraphes que nous venons de lire ? On peut donc essayer de mettre tout le texte.

Les Pays-Bas, s'il vous plaît.

PAYS-BAS : Merci. Je me demande... Tous les membres du GAC, au moins les Pays-Bas, on a des doutes. C'est quelque chose de fermé, c'est-

à-dire ce qu'on a dit il y a deux, trois, cinq ans restera là pour toujours.

Mon gouvernement ne soutiendrait pas une déclaration de ce genre sans connaître exactement qu'elles pourraient en être les conséquences. C'est une déclaration générique qui, dans ce cas, est applicable à cette question spécifique, mais peut avoir des conséquences génériques pour tous nos avis.

En ce moment, du point de vue des Pays-Bas, nous, on ne peut pas donner notre soutien à cette inclusion.

MANAL ISMAIL :

Merci les Pays-Bas. Le Brésil ?

BRÉSIL :

Merci madame. Ce serait acceptable pour les Pays-Bas si, à la fin de cette phrase, on mettait « à moins que ce soit le GAC qui le prenne en charge » pour séparer le processus de révision de l'avis du GAC ? Alors l'idée, c'est de dire que seulement le GAC peut reconsidérer ces motifs.

Le message que je veux transmettre, c'est que le Conseil d'Administration ne doit pas réviser ou juger les motifs de politiques publiques identifiés par le GAC. Merci.

MANAL ISMAIL : J'ai la Belgique.

Mais avant cela, je ne crois pas que la demande du Conseil d'Administration ait été de rouvrir l'avis. Ils nous ont demandé si on a quelque chose de plus à dire à propos de l'avis. Je n'ai pas exactement le texte sous les yeux, mais je crois qu'on ne nous a pas demandé de rouvrir l'avis ou de reconsidérer notre avis. Je vais essayer d'obtenir le texte.

La Belgique s'il vous plaît. Pardon, la Belgique. Non, ici, Tom a surligné le texte sur l'écran. Je m'excuse d'avoir interrompu.

BELGIQUE : Pas de problème. Je suis un peu confuse parce que je crois que tout cela est hors de contexte ; la dernière phrase est hors de contexte. Je crois que c'est un peu agressif, en fait. Ceci est applicable aux codes à deux caractères ou c'est général ? Parce que cela, c'était dans le contexte des codes à deux caractères.

MANAL ISMAIL : Non. C'est dans le contexte de .amazon.

BELGIQUE : Ah, OK.

MANAL ISMAIL : C'est une réponse du GAC au Conseil.

BELGIQUE : Alors, il faudrait le mettre dans l'avis et pas dans la lettre. C'est-à-dire, j'ai l'impression que la dernière phrase est un peu agressive.

MANAL ISMAIL : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Je voudrais m'accorder avec vous. Je ne sais pas pourquoi on donne cette information si on ne l'a pas demandée. Il faut savoir si le GAC doit considérer ou pas son avis passé. Et on peut prendre cette route, mais je ne suis pas très sûre de prendre ce type de chemin à suivre.

MANAL ISMAIL : Le Brésil ?

BRÉSIL : Merci madame la Présidente. J'ai essayé de satisfaire la suggestion de certains membres du GAC. Mais si personne ne veut donner leur soutien à cet ajout... C'est-à-dire je voulais soutenir la demande l'Iran. Il faut savoir quelle serait l'intention

du Conseil après reçu l'information. Pourquoi le Conseil a demandé au GAC cette information supplémentaire sur ces candidatures ? Je ne sais pas si le Conseil peut réexaminer l'avis du GAC et émettre un jugement sur ces questions. Mais je n'ai aucun problème d'éliminer le paragraphe suggéré.

MANAL ISMAIL :

Merci le Brésil.

D'autres commentaires sur les paragraphes précédents ?

Dans ce cas, je crois que nous allons faire une pause maintenant. Nous allons travailler dans la partie ayant trait aux codes à deux caractères et nous allons raccourcir un peu cette longue phrase. Et je crois que c'est tout ce qui nous reste. Alors on va distribuer le texte.

On va faire une pause de 15 minutes. Vous êtes d'accord ?

En ce ayant trait aux codes à deux caractères, qui va essayer de préparer un texte ? Le Royaume-Uni. Un autre volontaire pour travailler avec le Royaume-Uni ? Prenez contact avec le représentant. Merci.

Alors nous nous réunissons à 18:15.

[Pause]

MANAL ISMAIL : S'il vous plaît, pouvez-vous revenir à vos places ?

Je veux remercier tous ceux qui ont collaboré pour ce texte. Il y a le texte final, donc, qui est projeté sur l'écran. Tom, pouvez-vous le lire ?

TOM DALE : Ce texte a été présenté par le groupe de rédaction de taille moyenne qui s'en est occupé. Nous parlons ici des codes à deux caractères pour le second niveau, au cas où vous seriez un peu confus.

« Le GAC prend note du fait qu'il y a des inquiétudes importantes par rapport à la libération des codes à deux caractères des pays et des territoires au second niveau, comme cela a été exprimé lors de l'avis du GAC précédent, qui est toujours en vigueur.

Le GAC prend note aussi du fait que l'ICANN a mis en place une initiative pour atténuer les inquiétudes des gouvernements par rapport à la libération des codes à deux caractères au second niveau. Quelques membres du GAC ont souligné que l'initiative n'a pas été mise en œuvre ou utilisée. Certains membres du GAC ont pensé que cette initiative serait insuffisante et qu'il faudrait en ajouter d'autres pour pouvoir résoudre cette question.

Le GAC veut faire un suivi de la mise en œuvre de cette initiative à l'ICANN62, tenant compte que tout l'avis précédent du GAC est toujours en vigueur. »

MANAL ISMAIL : Je cède la parole à la Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE-ZÉLANDE : Excusez-moi de reprendre la parole, mais le deuxième paragraphe est écrit au futur. Numéro un, on fait référence au présent et dans l'autre, on fait référence plutôt au passé. Il faudrait donc que nous révisions un petit peu les temps verbaux.

MANAL ISMAIL : La France.

FRANCE : Merci Manal. Je crois que la Nouvelle-Zélande a raison et que nous devrions corriger cela et dire : « Quelques membres du GAC ont souligné que l'initiative n'a pas encore été mise en œuvre. »

MANAL ISMAIL : Brésil.

nous dire « quelques membres signalent ces inquiétudes » et pas « tous les membres » ?

MANAL ISMAIL : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Dernier appel. La France ?

FRANCE : Merci Manal. Une suggestion peut-être pour le dernier paragraphe, parce que quand on le lit, « quelques membres du GAC estiment que l'initiative ne suffirait pas et d'autres initiatives seraient nécessaires », « d'autres » pourrait être confus parce qu'on penserait que c'est les membres et en fait, « d'autres » renvoie à une initiative, pas aux membres. Il faudrait peut-être ajouter « que » avant « d'autres » pour que ce soit clair qu'on parle d'autres initiatives et pas d'autres membres du GAC.

MANAL ISMAIL : Est-ce que c'est bien, là ?

FRANCE : Excusez-moi de compliquer les choses ; je voudrais que nous soyons tous sur la même longueur d'onde. Lorsque nous parlons de l'initiative, nous parlons de ce qui nous a été présenté lors de cette réunion, à savoir les deux services que l'organisation

ICANN offre aux gouvernements pour pouvoir suivre l'utilisation des codes à deux caractères dans les nouveaux gTLD et la possibilité de demander à l'organisation le respect de cela au cas où le registre n'aurait pas donné de réponse lors d'un risque de confusion. Nous ne parlons pas de mesures d'atténuation proposées par les registres. Nous ne parlons pas de cela, n'est-ce pas ?

MANAL ISMAIL : Oui, c'est vrai. Nous sommes tous sur la même longueur d'onde ? Oui ?

NIGÉRIA : Pourquoi écrivons-nous « quelques membres du GAC » deux fois ? Je crois qu'il faudrait changer cela. « Quelques membres du GAC ont signalé que l'initiative n'a pas été utilisées et ils ont considéré qu'elle n'était pas suffisante pour résoudre la question. »

MANAL ISMAIL : Merci de cette suggestion.

L'Australie ?

pourrait y avoir une juxtaposition et ce ne serait pas tout à fait exact de dire « d'autres membres du GAC », par opposition au premier groupe.

MANAL ISMAIL : Merci le Brésil de cette précision. Il ne s'agit donc pas de deux groupes différents ; il peut y avoir une juxtaposition de ces deux groupes.

CTU : Oui, au troisième paragraphe, pour essayer de résoudre cette question entre « quelques » et « quelques », nous pourrions peut-être dire « Il a été signalé que l'initiative n'a pas été utilisée et quelques membres du GAC ont estimé... »

MANAL ISMAIL : Tout le monde est d'accord sur cela ? Je vois que vous acquiescez.

FRANCE : Je crois que l'abstraction peut créer une confusion, d'après ce que je comprends. Mais Manal peut me corriger si je me trompe. Nous avons eu une réunion avec l'organisation ICANN pour concevoir ou reconcevoir ou parfaire la conception de cette initiative, c'est-à-dire cette initiative est en cours d'élaboration.

Je ne pense pas que cela ait du sens de dire qu'elle n'a pas été utilisée parce qu'elle n'a pas encore été finie, la conception de cette initiative. Parce que l'initiative en fait, ce serait d'avoir une page web sur le site web de l'ICANN où tous les membres du GAC pourraient faire un suivi de l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau des TLD. Mais cela n'est pas encore prêt. Est-ce correct ou nous parlons d'autre chose ?

MANAL ISMAIL :

Oui, je crois qu'à un moment donné, nous avons décidé de faire référence aux mesures mises en œuvre. Et cette nouvelle mise en œuvre, nous l'avons appelée « initiative ». Je vois maintenant qu'on utilise que le mot « initiative ». Je ne sais pas donc où nous faisons référence aux mesures établies ou mises en œuvre ou s'il y a une suggestion pour utiliser quelque chose qui ait été mis en œuvre en ligne pour que les membres du GAC fassent un suivi de l'enregistrement des codes à deux caractères.

Nous avons donc une suggestion de Tom.

TOM DALE :

Moi, ce que je suggère, c'est que par rapport à la première phrase du troisième paragraphe, nous pourrions considérer l'ajout du terme « les mesures existantes n'ont pas été utilisées ». On pourrait dire « Quelques membres du GAC ont

signalé que l'on n'a pas encore utilisé de mesures existantes. »
Ce serait une suggestion.

MANAL ISMAIL :

Excusez-moi, mais il s'agit de paragraphes courts donc prenons-les les uns après les autres pour nous assurer que nous comprenons bien cela.

« Quelques membres du GAC signalent qu'il y a des inquiétudes importantes encore sur la libération des codes à deux caractères de pays et de territoires au second niveau tel que cela a été exprimé lors de l'avis précédent du GAC. » Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus ?

« Le GAC signale aussi que l'organisation ICANN a entamé une initiative pour atténuer les inquiétudes des gouvernements en ce qui concerne la libération de codes à deux lettres au seconde niveau. »

Ce que je comprends ici, c'est qu'il s'agit d'une initiative de l'ICANN où ils ont, eux, décidé de donner aux membres du GAC qui ont exprimé cette inquiétude, cette préoccupation, l'enregistrement de leur code à deux caractères. C'est-à-dire il y a des mesures qui sont établies, si je comprends bien. C'est-à-dire, il y a une initiative de l'ICANN pour atténuer les inquiétudes des gouvernements.

Troisième paragraphe : « Quelques membres du GAC ont signalé que l’initiative n’a pas été utilisée ». Et ici, nous faisons référence à cette initiative manuelle de l’ICANN qui fait que l’on donne à ceux qui ont cette inquiétude et à quelques membres du GAC, et « Quelques membres du GAC ont considéré que l’initiative ne suffirait pas. » Cette phrase fait référence à l’initiative manuelle établie ou à l’initiative future dont on nous avait promis qu’elle allait être disponible en ligne ? C’est-à-dire, ce sera très difficile pour ceux qui n’ont pas assisté à cette réunion de comprendre cela.

Le Brésil et puis encore une fois, la Nouvelle-Zélande.

BRÉSIL :

Merci madame la Présidente. Comme je le vois, le problème, c’est cette phrase qui dit « L’initiative n’a pas été encore utilisée. » Mais je comprends que quelques membres du GAC veulent que cela soit exprimé là pour des raisons exprimées. Mais je reconnais, en ligne sur ce que Paul a dit pendant la pause, que ce serait peut-être plus judicieux de suivre le deuxième paragraphe, qui dit que l’ICANN a entamé une initiative, et continuer après ce paragraphe par une référence à l’opinion des membres du GAC, en ce sens que cette initiative pourrait s’avérer insuffisante.

Je suggère de faire cela pour être plus clairs et plus précis. Il faudrait donc transposer ou déplacer le début du deuxième paragraphe qui se trouve sur l'écran.

MANAL ISMAIL : Avant de commencer à déplacer le texte, est-ce que nous parlons des deux initiatives ou d'une initiative ? Parce que je crois qu'il y a là une confusion. Il y en a qui rédigent le texte pour une initiative et il y en a d'autres qui considèrent qu'il s'agit de deux initiatives.

BRÉSIL : Oui, c'est très important de pouvoir être clairs là-dessus. Ce paragraphe affirme que l'initiative n'a pas été utilisée. Ce n'était pas la suggestion du Brésil. Celui qui a ajouté cela dans le paragraphe pourrait peut-être dire à quoi il faisait référence.

ROYAUME-UNI : Merci madame la Présidente. Excusez-moi, je n'étais pas ici lorsqu'on a entamé cette présentation. C'est Paul Blaker du Royaume-Uni.

Dans le groupe de rédaction, nous avons discuté assez de ces deux phrases. Et je pensais que nous étions d'accord dans le groupe. Si je n'ai pas fait mon travail comme il le faut...

Je crois que c'était le Brésil, à l'origine, qui avait suggéré cette phrase qui faisait que « Quelques membres estimaient que l'initiative serait insuffisante. » Je demanderais au Brésil d'expliquer ce qu'il voulait dire lorsqu'il a suggéré l'ajout de cette phrase.

Mais je me demande maintenant si nous aurons besoin de ce troisième paragraphe parce qu'il suscite davantage de confusion. Et je ne suis pas sûr que cela ajoute quelque chose de pratique lorsque nous disons qu'il y a un avis en vigueur et que nous allons mettre en œuvre cette partie.

Je crois que l'Australie avait suggéré d'éliminer ce paragraphe tenant compte des problèmes que cela suscite. Il se peut que ce soit la meilleure solution.

MANAL ISMAIL :

En premier lieu, je veux essayer de différencier les deux initiatives, si nous sommes d'accord en ce sens qu'il s'agit de deux initiatives.

« Le GAC signale que l'organisation ICANN a pris quelques mesures pour atténuer les inquiétudes des gouvernements concernant la libération des codes à deux caractères au second niveau. Quelques membres du GAC ont signalé que ces mesures n'ont pas été utilisées. » Est-ce que vous êtes d'accord ?

NOUVELLE-ZÉLANDE : Excusez-moi, je n’entends pas.

MANAL ISMAIL : « Quelques membres du GAC ont signalé qu’il y a des mesures en vigueur n’ont pas été utilisées. »

Encore une fois, je dois savoir pour la prochaine phrase si ceci fait allusion aux mesures pour la future initiative... La phrase qui dit « Quelques membres du GAC ont estimé que l’initiative serait insuffisante et qu’il faudrait une autre initiative ou d’autres pour résoudre le thème », est-ce que nous faisons référence aux mesures actuelles, c'est-à-dire l’idée manuelle, ou celle qu’on nous avait promis en ligne pour l’avenir ?

Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : Merci madame la Présidente. Oui, en fait, c’est l’actuelle. Autrement, cela n’aurait pas de sens. C’est comme la France le dit, autrement, cela n’aurait pas de sens d’avoir ce paragraphe.

Il se peut qu’aussi, comme dans la première partie du deuxième paragraphe, nous parlons de mesures actuelles qui n’ont pas été utilisées. La deuxième partie du paragraphe, où nous disons que les membres ont estimé que les initiatives ne suffisaient pas,

nous pourrions dire que « les initiatives annoncées sont insuffisantes et que d'autres seraient nécessaires » parce que je pense que c'est un problème réel pour les membres du GAC qui est exprimé dans ce paragraphe. Ils ont estimé que la nouvelle initiative annoncée ici pour faire face à leurs inquiétudes n'a pas été utilisée ou que si elle était utilisée, elle ne suffirait pas.

MANAL ISMAIL :

Bon, maintenant, je suis confuse. Voyons.

L'adjectif « insuffisant » est appliqué à la promesse d'une nouvelle initiative ou aux mesures en vigueur ? Le Brésil.

BRÉSIL :

Les mesures actuelles sont considérées comme insuffisantes par ces membres et c'est pourquoi ils ont suggéré que l'organisation ICANN propose de nouvelles mesures. Certains membres, donc quelques membres ont considéré que les mesures actuelles et la nouvelle initiative annoncée seraient suffisantes.

Est-ce que vous êtes d'accord ?

MANAL ISMAIL :

Alors, « Certains membres ont signalé que les mesures actuelles n'avaient pas été utilisées. Quelques membres du GAC ont considéré que ces mesures sont insuffisantes » parce que nous

n'avons pas encore parlé de l'initiative. D'où est-ce qu'elle vient, cette initiative ? Parce que nous avons parlé des mesures actuelles mises en œuvre. Voilà ma proposition. Mais je ne sais pas si elle inclut tout ce que vous dites.

Il y a là le problème, la confusion. Vous dites que les mesures actuelles sont insuffisantes et le modèle proposé aussi ? C'est cela ? Voyons un peu.

Je vais essayer de proposer ceci. « Quelques membres du GAC ont signalé que les mesures actuelles n'ont pas été utilisées. Quelques membres du GAC ont considéré que ces mesures sont insuffisantes. » Et moi, je mettrais là un point parce que cela signifie de manière implicite qu'on a besoin d'autres mesures. Après, nous pouvons dire que « Le GAC a l'intention de suivre la mise en œuvre de l'initiative proposée ou de l'initiative promise. » C'est un regard tourné vers l'avenir.

Nous avons une volonté d'explorer ces possibilités. Mais cela ne vise pas l'objectif du fait que la nouvelle initiative est aussi insuffisante. Il y a là donc un point confus.

Maintenant que nous avons trouvé le point où il y a la confusion, pouvons-nous essayer de résoudre cela ? Franchement, je ne voudrais pas dire que le GAC va faire le suivi de la mise en œuvre de l'initiative proposée à L'ICANN62 mais s'attend à ce qu'elle ne sera pas insuffisante, je crois que nous nous avançons au fait.

J'essaie de voir comment cela se passe. Peut-être avez-vous besoin de quelques minutes pour réfléchir ?

ÉGYPTE : Merci madame la Présidente. Je suis confuse avec le premier paragraphe parce que si nous disons qu'on a pris certaines mesures...

MANAL ISMAIL : Le premier paragraphe qui est affiché sur l'écran ?

ÉGYPTE : On parle de la mesure proposée de l'initiative proposée ou des mesures actuelles ?

MANAL ISMAIL : Des mesures actuelles.

ÉGYPTE : Merci.

MANAL ISMAIL : Je crois que les trois premiers paragraphes parlent au passé, mais ce sont les mesures actuelles. Et les deux derniers

paragraphe parlent de l'initiative proposée qui a été suggérée au cours de la séance qu'il y a eu ici.

FRANCE :

Merci. Pour ce qui est de la réflexion de l'Égypte, on pourrait modifier le premier paragraphe et dire que « Le GAC a également signalé la disponibilité soit disant de certaines mesures. » Parce qu'en réalité, ce n'est pas quelque chose qui a été adopté par l'organisation ICANN, C'est une obligation des registres en fonction de leur contrat avec l'ICANN. Alors ces mesures de réduction ou d'atténuation doivent être disponibles pour les gouvernements.

MANAL ISMAIL :

Vous avez des commentaires à faire ? Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci madame la Présidente. Je crois qu'il vaudrait mieux de nous réunir dans un petit groupe, essayer d'avoir un texte plus précis. Je regrette de perdre tellement longtemps parce que ce n'est même pas l'avis du GAC dans ce cas parce que nous parlons d'un avis préalable, comme Manal l'a dit avant.

Je crois qu'on essaie de faire des phrases de manière compliquée et on perd la connexion. Je crois que la dernière

phrase qui fait référence à l'initiative proposée était un peu déplacée. Je crois que ce serait mieux de faire un petit groupe et de faire la rédaction.

MANAL ISMAIL : Vous trouvez que 15 minutes, c'est bien ? Alors on commence avec 15 minutes et puis, on voit si l'on peut préparer quelque chose de plus précis. Merci.

[Pause]

MANAL ISMAIL : Voilà le texte final-final sur l'écran. Je vous demande de le lire.

Des commentaires ? Je dois dire que le silence est un consentement ? OK.

Tom, on a fini ? Quelque chose d'autre sur le communiqué ? Je crois que vous lisez encore.

Alors merci à tout. Nous avons donc fini notre communiqué. Mais on n'a pas fini avec les réunions du GAC de la semaine parce que demain à 8:30, on se réunit jusqu'à l'heure du déjeuner. Mais ce sont des délibérations qui ne seront pas reflétées dans le communiqué alors nous finissons donc le

communiqué. On se retrouve demain à 8:30 dans cette même salle. Bonne soirée à tout le monde. Merci.

Une dernière chose par rapport au communiqué. En ce qui concerne cette phrase si longue du communiqué, nous avons reçu une phrase plus courte proposée par Brian.

TOM DALE : Et il faut l'en féliciter. Voilà, nous avons tous été d'accord.

MANAL ISMAIL : Je veux tout simplement que vous sachiez que vous allez recevoir la version finale par courriel. Je ne pense pas que ce soit quelque chose de controversé, ce n'est qu'une phrase dans les fondements, et la modification a été faite par celui qui a présenté le texte. Espérons que cela ne suscitera pas de controverse. Je veux que vous soyez au courant de cela. Vous allez le recevoir. Je demande des excuses aux interprètes qui reviennent toujours aux cabines pour faire une autre annonce. Merci beaucoup d'être avec nous jusqu'à cette heure-ci et excusez-nous des problèmes que nous aurions pu vous poser. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]